HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE PARAISSANT AU CONGO-BRAZZAVILLE

LA SEMAINE AFRICAINE

lasemaineafricaine.info

N° 4306 du Vendredi 31 Octobre 2025 - 74e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

LUTTE CONTRE LE BANDITISME

Les évêques du Congo invitent le Gouvernement au respect des droits humains

L'épiscopat congolais a été reçu le jeudi 23 octobre 2025 par le président Denis Sassou-Nguesso. (P.8)

«J'ai ordonné l'intervention de la sécurité présidentielle», déclare le Chef de l'État.

(P.3)

MAIXENT RAOUL OMINGA, D.G. DE LA SNPC

Une nouvelle mandature pour plus d'efficacité

(P.16)

CAMEROUN

Paul Biya réélu, l'opposition conteste

Paul Biya a été déclaré vainqueur de l'élection présidentielle du 12 octobre 2025 par le Conseil constitutionnel, avec 53,66 % des voix, soit plus de 2,47 millions de suffrages. (P.7)

EDITORIAL

Quatre interrogations

FOOTBALL

Ça passe, pour l'AS Otohô !

(P.15)

REPUBLIQUE DU CONGO

PROJET MOSALA

APPEL A CANDIDATURES DES ACTEURS DE FORMATION POUR LE FONEA DANS LE CADRE DU PROJET «MOSALA»

Le Ministère de la jeunesse et des sports, de l'éducation civique, de la formation qualifiante et de l'emploi (MJSECFQE) a reçu un financement de l'Agence française de développement (AFD) et de l'Union européenne (UE) pour mettre en œuvre le Projet de renforcement de l'adéquation formation – emploi «Mosala», et a l'intention d'utiliser une partie du montant de celui-ci pour recruter les acteurs de formation (associations, coopératives, centres de formation, ONG, universités, consultants individuels, etc.) afin de former 510 jeunes congolais répartis à Brazzaville (158 jeunes), Pointe Noire (160 jeunes), Dolisie (132 jeunes) et Ouesso (60 jeunes) dans les métiers suivants: Pisciculteur (96 jeunes), Apiculteur (50 jeunes), Réparateur de téléphone et tablettes numériques (48 jeunes), Producteur végétal (216 jeunes) et E- commerçant (100 jeunes).

A cet effet, le MJSECFQE invite les acteurs de formation intéressés à fournir les services ci-dessous décrits succinctement et de transmettre leurs propositions techniques et financières au plus tard le 17/11/2025, et sont priés de solliciter au plus tard le 07/11/2025, le dossier d'appel à candidatures à l'adresse suivante:

Ministère de la jeunesse et des sports, de l'éducation civique, de la formation qualifiante et de l'emploi
Projet «Mosala»
Gymnase Henri Elendé à côté du stade Alphonse Massamba – Débat (Rez-de-chaussée côté droit)
Avenue des Jeux Africains
Brazzaville-CONGO
Tel: +(242) 06 802 00 06 / +(242) 05 019 06 06
Courriel: projetmosala@gmail.com

Office Notarial de Maître Blanche Patricia MBISSI DÉDÉ- SOMBO
Notaire à la Résidence de Pointe-Noire 03, Avenue Fayette TCHITEMBO
Immeuble Afrikan Campus en face du Caffé Torino 1er étage, B.P :469
Tél.: 05.031.39.32/06.885.49.40
Email: mbissi.notaires@e-gmail.com

AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIETE
SOCIETE CONGOLAISE PROFESSIONNELLE DE SERVICES

En sigle «SO.CO.PRO. Services»
Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Siège sociale : POINTE-NOIRE, centre-ville vers Laborex.
Arrondissement n°1 LUMUMBA (République du Congo)

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître **Blanche Patricia MBISSI DEDE-SOMBO**, en date à Pointe-Noire du **04 février 2025**, il a été constitué une Société A Responsabilté Limitée Unipersonnelle dénommée **«SOCIETE CONGOLAISE PROFESSIONNELLE DE SERVICES», en sigle « SO.CO. PRO. Services»** dont les Caractéristiques suivent:

Capital: Un Million (1 .000.000) Francs CFA;
Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) ans;
Objet: La société a pour objet en tout pays, notament dans les Etats parties au Traité OHADA, et particulièrement en République du Congo: Import/Export; Central d'achat; Soudure métallique; Location d'engins; Bâtiment,Travaux Publics (BTP).

Gérant: Monsieur **Mohamed Ali OLEIK**, commercant demeurant à Pointe-Noire (République du Congo) centre-ville vers Laborex, arrondissement n°1 LUMUMBA.
Statuts enregistrés à Pointe-Noire, au Bureau de l'Enregistrement des Domaines et Timbres (BEDT Pointe-Noire Centre) le 10 février 2025, **folio 028/23, sous le numéro 1126.**

RCCM: N° CG-PNR-01-2025-B13-00035.

Pour insertion,

Maître Blanche Patricia MBISSI DÉDÉ-SOMBO.

Mâ KINGUENGA

OFFRE DE STAGE

L'univers Agro-alimentaire vous passionne, alors ce stage est fait pour vous!
Si vous êtes titulaire d'un Master, d'une licence, d'un BTS ou d'un Baccalauréat dans les domaines ci-dessous:
- Sciences Animales,
- Production Végétale,
- Transformation Agro-alimentaire,
- Pisciculture,
- Machinisme Agricole,
- Electro-mécanique.

Déposez alors votre candidature à l'attention de Monsieur le Président de la **Maison Agro-alimentaire KINGUENGA**, par mail: makinguenga@gmail.com ou au siège sis Route Nationale n°1 à Mindouli, au plus tard le 08 novembre 2025 muni des pièces suivantes:
- Une lettre de motivation
- Une copie légalisée du diplôme
- Un curriculum vitae
- Une copie de la pièce d'identité
- Un casier judiciaire
- Un certificat de nationalité.

NB:
-Tout dossier incomplet sera automatiquement rejeté
- Seuls les candidats pré-sélectionnés seront reçus pour un entretien de validation de 45 minutes sur le site de la **Maison Agro-alimentaire KINGUENGA** à Mindouli.
- Les candidats retenus seront pris en charge pendant la durée du stage pratique allant de 6 à 12 mois.

Fait à Mindouli, le 23 octobre 2025

Le Président

Adresse: Route Nationale n°1 Mindouli, E-mail: makinguenga@gmail.com
RCCM: CG-KKL-01-2024-B16-00001 Tel: 05 521 94 36

LUTTE CONTRE LE BANDITISME

«J'ai ordonné l'intervention de la sécurité présidentielle», déclare le Chef de l'État.

Lors de l'inauguration du complexe scolaire La Liberté à Talangaï, le Président Denis Sassou-Nguesso a été interrogé par les journalistes sur la légitimité des actions de la Direction Générale de la Sécurité Présidentielle (DGSP), souvent critiquées par les défenseurs des droits de l'homme, visant à traquer les «Bébés noirs» et les «Kulunas».

Le Président de la République a souligné que la DGSP a joué un rôle dans les opérations dans le Pool avec succès. *«Elle agit dans son cadre de compétence»*, a-t-il affirmé, en précisant que le commandant en chef a le pouvoir de désigner une unité pour mener des opérations spéciales.

Pour le Chef de l'État, cette action ne sera pas éphémère. Il a réitéré son engagement envers la paix. *«Depuis la proclamation de la République, jusqu'aux événements tragiques de 1997, 1998 et 1999, le pays n'a pas réellement connu la paix. À partir de 2000, nous avons décidé que les Congolais doivent vivre et travailler en paix. Nous ne pouvons pas permettre qu'une telle situation se développe dans nos villes ou à l'intérieur du pays. Cela est inacceptable»*, a-t-il déclaré.

Denis Sassou-Nguesso a justifié l'intervention de la DGSP: *«J'ai constaté que l'opération stagnait avec les autres forces de sécurité, j'ai donc ordonné l'intervention de la sécurité présidentielle, comme je l'avais fait lors des opérations dans le Pool. D'autres forces seront également mobilisées.*

Le président Denis Sassou-Nguesso

Le ministre de l'Intérieur a reçu des instructions à ce sujet. Nous ne pouvons pas laisser cette situation s'installer. L'ensemble des forces publiques veillera à ce que la paix règne dans tout le pays». Pour preuve, *«les populations ressentent déjà les bénéfices de cette opération. Cela sera le cas partout. Nous agirons principalement à Brazzaville et à Pointe-Noire. Lorsque ces malfrats sont traqués par les forces de l'ordre dans les villes, ils se déplacent ailleurs. Nous les poursuivrons dans les autres villes. Vous le constaterez»,* a-t-il promis.

Cyr Armel YABBAT-NGO

VIE POLITIQUE NATIONALE

Jean Bonard Moussodia crée le Rassemblement des démocrates panafricains

Le Rassemblement des démocrates panafricains (RDP) ambitionne de se démarquer au sein de l'opposition. Son leader, Jean Bonard Moussodia, l'a affirmé lors d'une conférence de presse au siège du parti à Ouenzé, Brazzaville, le samedi 25 octobre 2025.

Jean Bonard Moussodia a rappelé son engagement pour la démocratie et la dignité du peuple congolais, qu'il a mené aux côtés de Guy Brice Parfait Kolélas. *«Nous avons combattu ensemble, partagé ses convictions et porté avec lui le flambeau d'un Congo plus juste, plus uni, plus humain. J'ai été présent dans tous les combats à ses côtés».*

Suite au décès du président-fondateur de l'UDH-Yuki, Jean Bonard Moussodia estime que son combat doit se poursuivre. *«Le parti qu'il a créé a été détourné de sa mission originelle par des ambitions personnelles, des calculs de pouvoir et des compromissions qui ont vidé la maison Yuki de son âme».*

Il a évoqué le congrès extraordinaire de l'UDH-Yuki qui, selon lui, aurait dû assurer la continuité du projet de son fondateur. *«Les textes ont été bafoués, les voix étouffées, les candidats légitimes exclus, et les militants réduits au silence. Nous avons tenté le dialogue et prôné la réconciliation interne, mais en retour, nous avons rencontré mépris et manipulation, ainsi qu'une volonté manifeste de confisquer un héritage qui appartient à tout un peuple, et non à un clan. Nous avons été exclus pour avoir cherché à réconcilier les braves».*

Pour Jean Bonard Moussodia, l'UDH-Yuki représentait plus qu'un simple parti. *«Elle incarnait l'esprit de la vision de son fondateur, le feu Guy-Brice Parfait Kolélas».* Face à cette situation, *«nous avons pris une décision difficile mais nécessaire de quitter ce parti, non pas par ambition personnelle, mais par fidélité à l'idéal que nous avons juré de défendre. Nous souhaitons poursuivre le combat politique de mon ami et frère, caractérisé par son idéologie et ses nobles idées visant le développement intégral du Congo, ainsi que son projet de société, le plan idéal pour le redressement du Congo».*

Le 14 novembre 2024, Jean Bonard Moussodia a quitté l'UDH-Yuki, qu'il considère comme *«politiquement impulsif, moralement dévoyé et idéologiquement vidé de son essence originelle, afin de ne pas trahir la mémoire de Guy-Brice Parfait Kolélas et le sens même de son sacrifice. Nous sommes partis, non pas pour renier, mais pour restaurer; non pas pour fuir, mais pour reconstruire. De cette épreuve est née une conviction, et de cette conviction un mouvement: le Rassemblement des Démocrates Panafricains (RDP) - Ma Bâ Ma Nséké».*

Pour donner un véritable sens à son action, Jean Bonard Moussodia a annoncé que le RDP a unanimement décidé d'élever Guy-Brice Parfait Kolélas au rang de guide idéologique de ce nouveau parti.

Situé dans l'opposition, le RDP a son siège sur la rue Polydore, à Moungali. Sa devise est: Unité, Liberté, Justice. L'hymne du parti est «Elikia» et son logo représente le dragonnier, connu en français sous le nom de Ma Bâ Ma Nséké.

Jean Bonard Moussodia

L'idéologie du RDP repose sur le libéral-humanisme, qui place l'être humain au centre de l'action politique. *«C'est un mouvement de refondation politique, dont la vision globale repose sur cinq piliers fondamentaux : la rupture avec les pratiques de gestion et politiques malsaines; le rassemblement de toutes les forces vives de la nation; l'ancrage démocratique, humaniste et panafricain; la justice sociale et la diversification économique».*

Le RDP aspire à incarner une exigence, celle du renouveau. Dans cet esprit, le président national du RDP a annoncé la structuration de son parti sur l'ensemble du territoire national et au sein de la diaspora, précisant que les adhésions sont ouvertes à tous les Congolais partageant son idéal. *«La conséquence de ces deux actions simultanées est la tenue imminente de notre premier congrès national, symbole de liberté retrouvée. Ce congrès sera un moment fort de renaissance politique et marquera le retour aux militants du droit qui leur a été confisqué le 20 décembre 2023, celui de choisir, de décider et de construire ensemble l'avenir, conformément au vœu testamentaire légendaire du bâtez-vous, les dernières paroles de Guy-Brice Parfait Kolélas sur son lit d'hôpital».*

Jean Bonard Moussodia s'est engagé à respecter les institutions de la République, dont il n'exigera jamais la transparence et la responsabilité. *«Nous dialoguerons avec tous, mais nous ne transigerons jamais avec nos principes. En créant le RDP, nous avons choisi la voie la plus exigeante de la responsabilité, du courage et de la dignité. Nous avons refusé la compromission, rejeté la peur et renoncé à la résignation. Nous avons décidé de remettre la politique au service de la nation et non à des intérêts personnels»,* a-t-il conclu, en s'engageant à mener ce combat avec loyauté, intégrité et détermination.

Cyr Armel YABBAT-NGO

DROITS DES FEMMES

L'AFD demande une oreille attentive du président de la République

L'Association des femmes dévouées, AFD en sigle, est une association de défense des droits des femmes basée à Pointe-Noire, portée sur les fonts baptismaux le 3 mars 2021. Sa présidente, Aimée Clarisse Abambila, nous a accordé une interview dans laquelle elle parle de la lettre ouverte qu'elle a écrite à l'endroit du président de la République, Denis Sassou-Nguesso.

**Pourquoi avoir choisi comme mode d'expression une lettre ouverte et pourquoi maintenant?*

**C'est tout simplement, parce que nous pensons que la lettre ouverte est le mode d'expression le plus adapté et le plus impactant pour faire passer le message à celui qui préside aux destinées de notre cher et beau pays. Pourquoi maintenant? Nous nous sommes dits que le moment est très propice, puisqu'il y a des échéances électorales qui pointent à l'horizon, précisément l'élection présidentielle prévue, comme vous le savez, en mars 2026.

Aimée Clarisse Abambila

**Que demandez-vous, concrètement, au président de la République, dans votre lettre ouverte ?*

**Nous demandons la stricte application de l'article 17 de la Constitution du 25 octobre 2015, qui stipule: *«La femme a les mêmes droits que l'homme. La loi garantit la parité et assure la promotion ainsi que la représentativité de la femme à toutes les fonctions politiques, électives et administratives».* Nous demandons aussi la promulgation des textes d'application de l'article 17 qui garantit l'égalité des droits de l'homme et la femme; améliorer et rendre contraignantes les dispositions de l'article 67 nouveau de la loi électorale, car cet article n'inclue pas la manière dont la femme est prise en compte dans les élections législatives et sénatoriales, mais aussi n'a pas de disposition contraignante quant au respect scrupuleux du pourcentage exigé de 30% aux élections locales, tel que défini.

**Avez-vous la conviction que votre cri du cœur sera entendu par le président de la République?*

** Bien sûr. Parce que nous savons que le chef de l'Etat est très sensible à la voix du peuple, en général, et celle des femmes, en particulier. En tout cas, nous sommes sûres et certaines qu'il répondra favorablement à nos doléances. L'occasion faisant le larron, j'en profite pour signaler que nous avons été reçues par le président du Sénat, Pierre Ngolo, avec qui nous avons longuement échangé sur ce problème. Ce dernier a dit avoir pris bonne note de nos desiderata.

Propos recueillis par Véran Carrhol YANGA

Editorial

Quatre interrogations

Il y a une série d'événements qui se sont produits récemment. Nous en sommes toujours à nous demander l'impact qu'ils auront sur la vie du Continent pour les prochains jours:

- A Madagascar, il y a un mois, la présidence de la république a changé de main. Une forte poussée des jeunes réclamant «de l'eau» et «du pain», a conduit à un coup d'Etat qui a mis du temps à se reconnaitre comme tel. Un nouveau pays africain a donc rejoint le rang des trois Etats putschistes du Sahel qui, tout complexe assumé, se sont institués comme barrières de la poussée occidentale sur le Continent ; une alliance de forces anticolonialistes sous le regard embarrassé des voisins.
- Au Cameroun le 12 octobre dernier, des élections ont été organisées mettant notamment aux prises le doyen des chefs d'Etat, Paul Biya. Au pouvoir depuis 1982, il briguait un 8è mandat qu'il a remporté, laissant ses rivaux mouliner les arguments fatigués de fraude ou de mascarade. Le chien aboie…
- En Côte d'Ivoire, les électeurs ont été appelés aux urnes le 25 octobre. Le Président Alassane Ouattara s'est présenté à la compétition avec quatre autres candidats. Il a emporté haut-la main ce quatrième mandat qu'en principe il ne voulait pas briguer…
- Chez nous, au Congo, l'actualité a été marquée par l'inauguration de l'école de Liberté, vendredi 24 octobre dernier, à Brazzaville. Le Président de la République y a pris la parole pour fermement stigmatiser les incivismes. Il a révélé qu'il avait appelé la Garde présidentielle à se joindre à l'opération de lutte contre les Kulunas et autres «Bébés noirs», ces gangs de jeunes écumant les rues de Brazzaville et de Pointe-Noire, et causant des blessures et même des morts. *«Cela ne sera pas un feu de paille»*, a-t-il promis : *«Cela va se pérenniser»*, a dit le président.

Ces quatre faits vont, dans les jours qui viennent, avoir des retombées sur la vie des quatre pays africains considérés. Dans ces quatre pays, la criminalité urbaine devra être éradiquée ; l'alternance devra y régner mais sous quelles formes ?

Albert S. MIANZOUKOUTA

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN ET DE L'INTEGRATION REGIONALE
PROJET D'HARMONISATION ET D'AMELIORATION DES STATISTIQUES
EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE - SERIE DE PROJETS
N°2 (HISWACA - SOP 2)
UNITE DE GESTION DU PROJET

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité - Travail - Progrès

AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊTS N°011/HISWACA/25 POUR LE RECRUTEMENT D'UN ASSISTANT EN SUIVI EVALUATION

1.Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement additionnel de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) pour la mise en œuvre des activités du « Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre (HISWACA) », et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : **«recrutement d'un Assistant en suivi évaluation ».**

2.Description des tâches

Placé(e) sous l'autorité du Coordonnateur du Projet et la supervision du Responsable en Suivi-Évaluation (RSE), l'Assistant(e) en Suivi-Évaluation (ASE) apporte un appui technique à l'équipe du Projet (UGP HISWACA) dans la mise en œuvre des activités de suivi et d'évaluation. Il/elle collabore étroitement avec l'ensemble des membres de l'équipe, les bénéficiaires ainsi que toutes les parties prenantes impliquées.

Les tâches de l'assistant en suivi-évaluation sont les suivantes :

• Collecter, stocker et analyser les données du projet ;
• Mettre à jour les données de référence des producteurs ;
• Recueillir les informations quantitatives et qualitatives nécessaires au bon fonctionnement du système de rapportage ;
• Contribuer à l'évaluation et à l'amélioration des outils de suivi-évaluation ;
• Assister les bénéficiaires dans la mise en œuvre des activités du projet ;
• Participer à l'élaboration du Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA) ;
• Identifier les problèmes et proposer des améliorations du système de suivi-évaluation ;
• Etc.

3. Qualifications et Profil du candidat

* Avoir un diplôme universitaire (Bac + 3 au moins) en statistique, démographie, gestion des projets, en suivi-évaluation ou équivalent;
* Avoir réalisé au moins deux (02) missions dans le cadre des activités de suivi-évaluation d'un projet ou d'un programme de développement ;
* Avoir une expérience professionnelle de deux (02) ans au moins dans le système statistique (SSN) Congolais.

4. La sélection du candidat se fera en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissements (FPI) de la Banque Mondiale (version de Juillet 2016, révisée en Novembre 2017, Août 2018 et septembre 2023). Elle se déroulera en deux (2) phases : (i) une phase de présélection des candidats par l'établissement d'une liste restreinte des candidats les plus qualifiés pour le poste au regard de l'analyse de leurs CV ; (ii) une phase d'interview des candidats présélectionnés sur la liste restreinte. Seul(e)s les candidat(e)s présélectionné(e)s seront contacté(e)s.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir les termes de références de la mission par courriel à l'adresse: recrutementhiswaca@gmail.com / ugp@hiswaca-congo.org , de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures (heures locales) du lundi au vendredi.

6. Les manifestations d'intérêts doivent être écrites en langue française et être déposées à l'adresse ci-dessous ou envoyées par courriel au plus tard le **04 novembre 2025** (à minuit, heure locale) avec les documents suivants: (i) la lettre de motivation; (ii) le curriculum vitae (CV) ; (iii) les attestations ou certificats de travail ; (iii) copies du diplôme.

Seules les expériences prouvées par les attestations ou certificats de travail de l'employeur seront pris en compte. Les candidats sont encouragés à produire le maximum de preuve pour étayer leur candidature.

7. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est : projet HISWACA, **1er étage Immeuble de l'institut national de la statistique, avenue Lampama, quartier Mpila, Arrêt TP, Arrondissement 5 Ouenzé ; Tél : (+242) 06 679 68 60 / 069729586, E-mail :** recrutementhiswaca@gmail.com / ugp@hiswaca-congo.org

NB

* Sauf dans le cadre des exceptions prévues par la loi, les candidats ayant déjà été admis à faire valoir leurs droits à la retraite au moment de postuler ne seront pas retenus. Ceci vaudra aussi pour les candidats atteignant l'âge de la retraite, soit au moment du recrutement, soit avant la fin de la première année du contrat ;
* Les candidatures des personnes ayant travaillé au sein d'une unité de gestion d'un projet financé par la Banque mondiale dans lequel ont été relevées des dépenses inéligibles ou questionnables, sont désavantagées ;
* Pour assurer la non-perturbation de l'exécution des projets de développement, les candidats travaillants, ou ayant travaillé au cours des six derniers mois au sein d'une unité de gestion de l'un des projets de développement financés par la Banque mondiale dont la date de clôture vient à terme dans l'année suivant la publication des présents

termes de référence, ne sont pas autorisées, de même que les candidats ayant travaillé dans des projets clôturés mais qui n'ont pas encore rempli tous les engagements de gestion financière (rapports d'audit de clôture, RSF, documentation des comptes désignés).

Fait à Brazzaville le 23 octobre 2025

Patrick Valery ALAKOUA

CATHOLIC RELIEF SERVICES – MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA POPULATION

Supervision stratégique de la seconde phase de la campagne de distribution des MILDAs: CRS et ses partenaires sur le terrain

Dans le cadre de la mise en œuvre de la seconde phase de la campagne de masse de distribution gratuite des Moustiquaires Imprégnées à Longue Durée d'Action (MILDAs), Catholic Relief Services (CRS), principal bénéficiaire de 7e Cycle de Financement (GC&7) du Fonds mondial pour les subventions Paludisme et Renforcement du Système de Santé, a conduit une mission de supervision stratégique dans quatre départements clés : Pointe-Noire, Kouilou, Niari et Bouenza.

Placée sous le leadership du Représentant Résident de CRS au Congo, et accompagnée de la Directrice des Projets Fonds mondial, cette mission visait à évaluer la mise en œuvre sur le terrain, renforcer les liens avec les parties prenantes et soutenir les équipes engagées dans cette vaste opération de santé publique.

Les activités de supervision ont été menées en étroite collaboration avec le Programme National de Lutte contre le Paludisme (PNLP) et les Directions Départementales des Soins et Services de Santé. Chaque étape débutait par une visite de courtoisie aux autorités préfectorales, témoignant du rôle crucial qu'elles jouent dans la réussite de cette campagne. La délégation a également pris part aux cérémonies de lancement dans les départements du Kouilou et de Pointe-Noire, respectivement les 10 et 11 octobre 2025.

Les descentes de terrain ont permis à l'équipe CRS, aux côtés des autorités sanitaires locales, de suivre de près le déroulement des opérations de distribution. Ces visites ont offert l'opportunité d'apporter un appui technique direct en particulier sur l'appropriation de l'application Congo DIGIT qui a facilité les opérations de collecte des données, de supervision digitale, de corriger certains écarts observés et de renforcer la mobilisation communautaire autour de l'acceptation et de la bonne utilisation des moustiquaires.

Le Représentant Résident de CRS Congo remettant la moustiquaire à un ménage de Pointe-Noire, quartier Mvoumvou après la cérémonie de lancement.

En plus de la supervision des équipes de distribution, la mission a inclus des visites dans les entrepôts décentralisés ainsi que des échanges avec les bénéficiaires, dans le souci de couvrir l'ensemble des maillons de la chaîne logistique et communautaire.

Au terme de la mission, l'équipe CRS s'est dit satisfaite de l'avancement des activités et a salué l'engagement fort des autorités locales, des équipes sanitaires et de tous les acteurs impliqués. Le Représentant Résident de CRS a tenu à exprimer sa profonde gratitude à l'ensemble des partenaires, avec une mention spéciale aux «héros du terrain» – les agents de distribution – pour leur dévouement malgré les conditions parfois difficiles. Une pensée particulière a également été adressée à tous les acteurs mobilisés dès la première phase, témoignant de l'engagement collectif dans la lutte contre le paludisme en République du Congo.

L'équipe de rédaction de CRS

Cérémonie de lancement de la campagne du département du Kouilou. CRS aux côtés des autorités locales et sanitaires et des représentants du Ministère de la santé.

L'équipe de supervision aux côtés des équipes de distribution des moustiquaires imprégnées pour un suivi rapproche des opérations.

TRAUMATISMES CRÂNIENS

L'urgence d'une conscience nationale

Le traumatisme crânien désigne un dommage subi au niveau du cerveau ou des enveloppes, à savoir les méninges et le squelette de la tête, suite à une agression physique le plus souvent accidentelle. Dans le monde, il s'agit de la première cause de décès et de paralysie durable chez le sujet jeune (moins de 40 ans).

Chaque jour, sur nos routes, des vies basculent en quelques secondes. Les traumatismes crâniens constituent aujourd'hui l'une des principales causes de mortalité et de handicap dans le monde, en particulier dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), près de la moitié des décès liés aux accidents de la circulation concernent les usagers vulnérables - piétons, cyclistes et motocyclistes. En Afrique, cette proportion atteint parfois 70 %.

Chez le motocycliste, le port du casque constitue un facteur déterminant de survie. En effet, le risque de mourir est multiplié par trois en l'absence de casque. À l'inverse, son port réduit de 60 à 70 % le risque de traumatisme crânien mortel, il réduit de 40 % celui de coma suite au traumatisme et de 30 % les blessures faciales, en absorbant jusqu'à 85 % de l'énergie du choc. Les études réalisées à l'échelle internationale montrent aussi une diminution de moitié des coûts médicaux et une réduction moyenne de 5 à 7 jours d'hospitalisation chez les porteurs de casque.

Dans nos villes, la moto est devenue un outil de survie économique, mais aussi une source croissante de drames humains. Entre 2014 et 2024, des études scientifiques, notamment plus de vingt-cinq articles scientifiques publiés et sept thèses de recherche en médecine menées à Brazzaville ont montré que les motocyclistes représentent la majorité des victimes d'accidents graves, et que les traumatismes crâniens sont la première cause de décès ou de séquelles lourdes parmi eux. Ils sont jeunes (âge médian 29 ans) presque tous des hommes (99,9%), souvent taxi-motos (63,5%), et pour la plupart sans permis de conduire (91%). Ce sont donc des acteurs essentiels de la mobilité urbaine, mais aussi les plus exposés et les moins protégés.

Une prévention encore fragile

L'étude que nous avons dirigée, dans le cadre d'une thèse de recherche dans la capitale est sans ambiguïté: 78 % des motocyclistes ont un mauvais niveau de connaissance des règles de sécurité, 88 % adoptent des attitudes inadaptées, et 70 % ont des pratiques dangereuses au quotidien.

Un total de 688 motocyclistes a été approché entre juin et juillet 2024. Presque tous les motocyclistes avec lesquels nous nous sommes entretenus reconnaissent que le port du casque protège la vie. Mais entre savoir et faire, le fossé est immense. Les conducteurs non scolarisés sont les plus susceptibles d'ignorer la consigne, tandis que l'âge, la profession ou la situation sociale n'influencent pas significativement les comportements. Le problème n'est donc pas seulement économique ou individuel: il est systémique. Il renvoie à la formation, à la régulation, et au degré d'engagement collectif dans la prévention.

Aux décideurs politiques: transformer la prévention en politique d'État

Lutter contre les traumatismes crâniens liés à la moto, c'est préserver le capital humain national. Nous gagnerions à placer la sécurité routière au même rang que les grandes priorités sanitaires. Il s'agit de:

Par le Professeur Hugues Brieux EKOUELE MBAKI

renforcer la répression sur le non-port du casque, la vitesse, l'alcool et l'usage du téléphone; doter la police d'éthylotests et d'équipements de contrôle modernes; installer des radars dans les zones accidentogènes; subventionner les casques homologués pour en garantir l'accessibilité; investir dans la communication: affiches, radios communautaires, interventions scolaires, messages en langues locales.

Prévenir, ce n'est pas punir : c'est anticiper la perte, éviter le drame, protéger la jeunesse.

Aux autorités de régulation: appliquer la loi et mesurer l'impact

Les règlements ne valent que s'ils vivent sur le terrain. Les perspectives sont de nature à: établir un registre national des motocyclistes, par département, pour suivre la professionnalisation du secteur; rendre obligatoire la formation dans des moto-écoles agréées avant la délivrance des permis y relatifs; contrôler la qualité des casques vendus sur le marché, selon des normes d'homologation reconnues; évaluer périodiquement l'efficacité des politiques de sécurité routière.

La régulation n'est pas un frein, c'est un garde-fou. Elle protège les citoyens contre le chaos, et donne du sens à la loi.

Aux populations: le réflexe du casque doit devenir une culture Le casque n'est pas un symbole de peur, c'est un outil de dignité. Un motocycliste casqué, c'est un père, un fils, un travailleur qui choisit la vie. Le port du casque intégral bien attaché doit devenir systématique, pour le conducteur comme pour le passager. Chacun doit aussi se former à la conduite, respecter les limitations de vitesse, et refuser l'alcool ou les drogues avant de prendre le guidon. Les familles, les écoles, les églises, les associations, tous devraient porter le message. La sécurité n'est pas une affaire de règlements : c'est une culture à construire, une responsabilité à transmettre.

En conclusion: protéger les têtes, c'est protéger la nation

Les traumatismes crâniens liés aux accidents de moto sont une tragédie silencieuse mais évitable. Toutes les recherches menées à Brazzaville nous montrent la voie: renforcer les connaissances, corriger les attitudes, améliorer les pratiques. Cela suppose une action concertée entre l'État, les régulateurs, les chercheurs et les citoyens. Car derrière chaque casque non porté, il y a une vie en suspens, un avenir brisé, une économie fragilisée.

Le Congo a besoin de sa jeunesse debout, pas de ses promesses allongées sur les lits d'hôpital. Protégeons les têtes. Protégeons la vie.

Professeur Hugues Brieux EKOUELE MBAKI,
neurochirurgien, Chef de Service de Chirurgie Polyvalente - CHU de Brazzaville, Vice-Président du Conseil Scientifique de la Société Congolaise de Neurochirurgie (RC, RDC), Vice-Président de l'Association Continentale des Sociétés Africaines de Neurochirurgie, en charge de l'Afrique Centrale.

COUP D'OEIL EN BIAIS

Une répression assumée

Répondant aux questions de la presse à l'occasion de l'inauguration du Complexe scolaire Liberté, vendredi 24 octobre 2025 à Brazzaville, le président de la République, Denis Sassou-Nguesso, a cherché son exemple en France pour appuyer son argumentation sur la légalité de l'intervention de la DGSP et de la GR dans l'opération de traque des bébés-noirs ou kuluna. Il a évoqué le plan Vigipirate qui a été, dans l'Hexagone, une réponse graduée et encadrée face à une menace terroriste, respectant un équilibre des pouvoirs. *«Pas un mot dur à l'endroit des auteurs de bavures»,* regrette un activiste des droits de l'homme, faisant allusion à la démolition des maisons de parents qui ne dénoncent pas leurs fils présumés bébé-noirs. *«Au nom de quoi, les éléments de la DGSP auraient-ils plus de droit à la possession de biens que les parents jugés complices ?»*

Les Congolais ne croient plus aux promesses d'E²C !

La semaine passée, la société Energie électrique du Congo (E²C) a déclaré que l'installation de compensateurs a donné des résultats concluants pour stabiliser le réseau. Le DG Adou Danga a également annoncé l'arrivée d'un nouveau transformateur pour le poste de Mpila et la planification de projets majeurs visant une amélioration définitive de la desserte électrique dans la capitale. Les consommateurs exigent plutôt des actes. Pour eux, les paroles de la direction d'E²C ne sont plus crédibles. Des promesses de stabilité dans la fourniture de l'électricité, l'opérateur en devient coutumier, mais la population ne fait que broyer du noir depuis des années.

Quand des vendeurs transforment la rue en espace commercial

A Brazzaville et à Pointe-Noire, la vente ambulante de marchandises en pleine rue est une pratique courante. Il ne se passe guère un jour sans voir des jeunes gens se livrant à la vente de divers produits (eau en sachets ou en bouteilles, arachide, mouchoirs à jeter, yaourt, pain, gâteau, bissap, lunettes, pâte dentifrice, brosse à dents, calculatrice, articles d'électricité, enveloppes, etc.) au beau milieu de la chaussée. Au péril de leur vie, ils se faufilent entre les véhicules à l'assaut des clients. Ce commerce semble manifestement ancré dans les habitudes des usagers et accepté par tous. Aux pas de course, ils courent beaucoup de risques, surtout aux heures de pointe où la circulation automobile est très dense. Il y a, peut-être, de l'ordre à mettre à ce niveau.

Une mobilisation qui interroge

L'inauguration du Complexe scolaire Liberté, à Talangaï, le sixième arrondissement de Brazzaville, par le chef de l'Etat Denis Sassou-Nguesso, a pris les allures de démonstration politique. Les partis de la majorité présidentielle ont mobilisé massivement leurs militants. Ils se sont même disputés la vedette, chacun voulant montrer au président Denis Sassou-Nguesso qu'il travaille. Un internaute les accuse d'avoir saisi cet événement pour montrer la réussite de leur famille politique, alors que c'est un investissement (avec l'argent du contribuable) de la nation dans son avenir. *«Où s'arrête le rôle du gouvernement et où commence celui du parti?»,* s'interroge-t-il, ajoutant que *«l'inauguration d'une école devrait être avant tout un acte républicain, un moment de fierté collective pour les citoyens, indépendamment de leur appartenance politique. Cette confusion affaiblit la culture républicaine et entretient l'idée que les institutions publiques sont la propriété d'un parti, alors qu'elles appartiennent à tous les citoyens»*. Et de conclure: *«Gouverner, c'est servir l'intérêt général, non célébrer une appartenance politique».*

CATHOLIC RELIEF SERVICES-PNUD

Un atelier de formation sur la gestion des médicaments et la maîtrise des outils de gestion et de reportage

La direction des pharmacies et du médicament, en collaboration avec le Catholic Relief Services (CRS), le Programme des Nations-Unies pour le développement (PNUD) et le Fonds mondial, a organisé un atelier de formation du 20 au 24 octobre 2025. Cet atelier portait sur la gestion des médicaments et autres produits de santé, ainsi que sur la familiarisation avec les outils de gestion et de reporting des programmes nationaux de lutte contre la tuberculose, le paludisme et le VIH/SIDA.

En tant que récipiendaires principaux des subventions du Fonds mondial pour le VIH, la tuberculose et le paludisme au Congo, le PNUD et le Catholic Relief Services sont responsables de la mise en œuvre des projets associés.

Cette responsabilité inclut la gestion de la chaîne d'approvisionnement, que ces organisations doivent rendre efficace pour garantir l'atteinte des résultats escomptés.

Les difficultés persistantes dans la gestion de la chaîne d'approvisionnement et des stocks, notamment au niveau des formations sanitaires, entraînent une utilisation inappropriée des médicaments, souvent en contradiction avec les directives des programmes nationaux. Cela souligne la nécessité d'un renforcement significatif des capacités des prestataires dans ce domaine.

Un système logistique ne peut fonctionner efficacement sans un personnel qualifié, capable de suivre les niveaux de stocks, de passer des commandes et de distribuer les produits jusqu'aux bénéficiaires finaux, c'est-à-dire les patients. La formation et la supervision continue sont indispensables pour garantir que les agents de santé maîtrisent les tâches liées à la gestion quotidienne des stocks, à l'utilisation des outils de gestion et au reporting.

Ainsi, cet atelier de formation s'inscrit dans la mise en œuvre du système e-SIGL national (mSupply), au bénéfice des gestionnaires des douze départements, des cinquante-deux districts sanitaires et des responsables des formations sanitaires à fort volume de prise en charge VIH, TB et paludisme dans

Pour la postérité

les départements de Brazzaville et Pointe-Noire.

Son objectif était de former les formateurs et gestionnaires des produits de santé, afin de renforcer les capacités nationales des gestionnaires des pharmacies et des laboratoires des formations sanitaires, et d'améliorer ainsi la gestion des produits de santé liés à la tuberculose, au VIH et au paludisme, pour sécuriser la disponibilité des médicaments et autres produits de santé à tous les niveaux de la pyramide sanitaire.

En clôture des travaux, Mme Lyse Kikadidi, a remercié le Catholic Relief Services et le PNUD pour leur appui constant à la mise en œuvre des subventions du Fonds mondial, ainsi que leur engagement en faveur du renforcement du système de santé congolais, notamment dans le domaine de la chaîne d'approvisionnement en produits de santé.

Pour elle, les connaissances acquises constituent le socle sur lequel la fiabilité de la chaîne d'approvisionnement et l'efficacité du système de santé congolais. *«Vous devenez désormais des relais essentiels dans vos départements et districts sanitaires pour garantir la disponibilité continue, la qualité et la traçabilité des produits de santé»,* a-t-elle déclaré, tout en invitant en participants à mettre en pratique les acquis de cette formation.

Durant les cinq jours, les participants ont revisité et approfondi des thématiques essentiels à la bonne gestion des médicaments et autres produits de santé. *«Je vous invite à mettre en pratique les acquis de cette formation, à partager vos connaissances avec vos collègues et à participer activement à la mise en œuvre du système d'information de gestion logistique, au sein de vos structures respectives. C'est ensemble, par la rigueur et le professionnalisme, que nous parviendrons à assurer la sécurité pharmaceutique nationale et à répondre efficacement aux besoins des populations»*, a-t-elle poursuivi.

Une visite guidée des différents magasins servant de stockage des produits pharmaceutiques dans la Centrale d'achat des médicaments essentiels et des produits (CAMEPS), a clos l'activité. Les participants ont pu découvrir la méthode de pré positionnement des stocks selon les besoins trimestriels et les espaces dédiés aux antirétroviraux, antituberculeux, antipaludiques et produits de santé reproductive.

Cyr Armel YABBAT-NGO

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN
ET DE L'INTEGRATION REGIONALE
PROJET D'HARMONISATION ET D'AMELIORATION DES
STATISTIQUES EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE -
SERIE DE PROJETS N°2 (HISWACA - SOP 2)
UNITE DE GESTION DU PROJET

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité - Travail - Progrès

AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊTS N°028/HISWACA/25 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET CHARGE D'ELABORER LA STRATEGIE DE COMMUNICATION GLOBALE ET DIGITALE DU PROJET HISWACA, DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE (INS) ET DU CENTRE NATIONAL DE FORMATION EN STATISTIQUE, DEMOGRAPHIE ET PLANIFICATION (CNFSDP)

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement additionnel de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) pour la mise en œuvre des activités du « Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre (HISWACA) », et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : **«recrutement d'un cabinet chargé d'élaborer la stratégie de communication globale et digitale du projet HISWACA, de l'institut nationale de la statistique (INS) et du centre national de formation en statistique, démographie et planification (CNFSDP) ».**
2. L'objectif principal de la mission est d'élaborer et mettre en œuvre une stratégie globale et digitale de communication permettant de renforcer la visibilité, la notoriété et l'image institutionnelle du projet HISWACA d'une part et de l'INS et du CNFSDP, tout en valorisant les produits statistiques d'une part et les formations dans le domaine statistique d'autre part dans le cadre du projet HISWACA.
3. L'Unité de gestion du projet HISWACA invite les firmes admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les cabinets (firmes) intéressés doivent
Fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution desdits services.
4. Un cabinet sera sélectionné selon la méthode fondée sur la qualification des consultants (QC) en accord avec le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement des Projets d'Investissements (FPI) de la Banque Mondiale (version de juillet 2016, révisée en novembre 2017, août 2018 et septembre 2023).
5. Les cabinets intéressés peuvent obtenir les termes de références de la mission par courriel à l'adresse: recrutementhiswaca@gmail.com / ugp@hiswaca-congo.org ou passer dans les locaux du projet de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures (heures locales) du lundi au vendredi.
6. Les manifestations d'intérêts doivent être écrites en langue française et être déposées à l'adresse ci-dessous ou envoyées par courriel au plus tard **le 04 novembre 2025 (à minuit, heure locale) et porter clairement la mention « Avis à manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un cabinet chargé d'élaborer la stratégie de communication globale et digitale du projet HISWACA, de l'institut nationale de la statistique (INS) et du centre national de formation en statistique, démographie et planification (CNFSDP)».**
7. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est : projet HISWACA, **1er étage Immeuble de l'institut national de la statistique, avenue Lampama, quartier Mpila, Arrêt TP, Arrondissement 5 Ouenzé ; Tél : (+242) 06 679 68 60 / 069729586, E-mail:** recrutementhiswaca@gmail.com / ugp@hiswaca-congo.org

Fait à Brazzaville le 23 octobre 2025

Patrick Valery ALAKOUA

MINISTERE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE DOMANIALE
DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE POINTE-NOIRE ET DU KOUILOU
BUREAU DE DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CENTRE

ANNONCE LEGALE

N° 12/2025/MFBPP/DGID/DEFFD/DIIDPNK/BCHPF-PNR CENTRE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la conservation des hypothèques et de la Propriété Foncière de Pointe-Noire Centre, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et réquérants suivants :

N°	REQUISITION	REFERENCES CADASTRALES				QUARTIERS	ARR./DPT	REQUERANTS
1	26233 du 28/07/2016	Plle(s) 05 et 06	Bloc 315	Section BM	Superficie 400,00 m²	NGOYO	Arr 06	NTSANGOULA Agnès
2	31741 du 09/01/2025	Plle(s) 03 bis	Bloc 81 ter	Section BL	Superficie 304,15 m²	NGOYO (Flle Tchiyenzi)	Arr 01	EHOUNDA Bétina Vanessa
3	31953 du 18/06/2025	Plle(s) 09	Bloc 08	Section BT	Superficie 293,53 m²	TCHIMBAMBA (Zone Gaîa)	Arr 01	MAKOUALA Espérence
4	31854 du 31/03/2025	Plle(s) 05 et 06	Bloc 129	Section BL	Superficie 1000,00 m²	LAC-NANGA	Arr 06	MOUKOURI MADZOURI
5	31785 du 11/02/2025	Plle(s) 185 H	Bloc /	Section J	Superficie 848,40 m²	MPITA	Arr 01	TSONO-NGATSE Constant Maixent
6	31799 du 17/02/2024	Plle(s) DOMAINE	Bloc /	Section /	Superficie 901,93 m²	DJENO (Flle Tchiniambi-Tchi-Djeno)	Arr 06	SHORT Mia Debi
7	31833 du 19/03/2025	Plle (s) 12	Bloc 72	Section BG suite	Superficie 283,96 m²	TCHIMBAMBOUKA	Arr 06	MIDZONDZO NDOULOU Marie Yolande
8	31929 du 19/05/2025	Plles(s) 09	Bloc 114	Section BS	Superficie 394,00 m²	TCHIMBAMBA	Arr 01	NKASSA Gautier Prince, NKASSA BISSARIDI Pecia Lorjou, NKASSA Francy Priscille, NKASSA Pacôme Krisephat
9	31855 du 31/03/2025	Plles(s) 11	Bloc 158	Section L	Superficie 387,28 m²	KM4	Arr 01	MOUKOURI N'KAMA Charlotte
10	31867du 07/05/2025	Plle(s) 01 et 02	Bloc 27	Section BX	Superficie 647,24 m²	COTE-MATEVE (Flle Tchilindou)	Arr 06	LOUSSAKOU-BAKABILA Carmen Revelyse
11	31834 du 19/03/2025	Plle(s) /	Bloc /	Section /	Superficie 631,00 m²	DJENO	Arr 06	KIBANGOU Keitth
12	29113 du 08/07/2020	Plle(s) 06	Bloc 24	Section BN	Superficie 500,00 m²	NGOYO (Flle TCHISSETCHI)	Arr 06	MOKOKO Van Theophane Anicet
13	25437 du 23/09/2015	Plle(s) /	Bloc /	Section /	Superficie 1500,00 m²	TCHIAMBA	Arr /	BADILA Philippe
14	31 884du 11/04/2025	Plle(s) DOMAINE	Bloc /	Section /	Superficie 11 129,61 m²	DJENO	Arr 06	La société National de Recherche et de Production «SONAREP S.A
15	31821 du 03/03/2025	Plle(s) 13	Bloc 52	Section H	Superficie 450,00 m²	CAMP 31 JUILLET	Arr 01	NGAKAMA née NIANGUI Diane
16	31822 du 03/03/2025	Plle(s) 12	Bloc /	Section H	Superficie 269,85 m²	CAMP 31 JUILLET	Arr 01	NGANKAMA Isaac Mon Desir
17	31836 du 19/03/2025	Plle(s) /	Bloc /	Section Zone rurale	Superficie 405,03 m²	TCHIAMBA	Arr /	DIBAS Franck Eric Olivier Sébastien; DIBAS-Franck née NDZOUMBA MINGOUOLA Edith Vérone
18	31837 du 19/03/2025	Plle(s) 07	Bloc 13	Section CD5 1ère Tranche	Superficie 400,00 m²	NANGA	Arr 03	MAKITA LOUKAMBA Martin
19	31860 du 03/04/2025	Plle(s) 01 bis	Bloc 01	Section BS	Superficie 429,72 m²	AEROPORT	Arr 01	MOUNTOU Ulrich
20	31766 du 27/01/2025	Plle(s) 09 Ter	Bloc 181	Section L	Superficie 140,00 m²	LA BASE	Arr 01	MASSAMBA Delain Pavel
21	31687 du 21/11/2024	Plle(s) 137	Bloc /	Section C	Superficie 500,00 m²	SONGOLO	Arr 02	ELENGA Charvel
22	30808 du 27/06/2025	Plle(s) 12	Bloc 12	Section BNbis	Superficie 500,00 m²	NGOYO	Arr 01	MAPOLA Geoffroy Didier
23	28603 du 29/07/2019	Plle(s) / 12 bis	Bloc 38	Section AB	Superficie 578,77 m²	SONGOLO	Arr 02	LOEMBA-TATI André
24	31073 du 02/11/2023	Plle(s) 01	Bloc 160	Section L	Superficie 400,00 m²	LA BASE	Arr 01	NSOUADI Hervé Ghislain
25	31399 du 24/05/2024	Plle(s) 04	Bloc 03	Section BS	Superficie 266,88 m²	TCHIMBAMBA (Flle Tchimbqmbi)	Arr 01	MALANDA Cyriaque
26	31969 du 19/06/2025	Plle(s) 18	Bloc 21	Section BG	Superficie 500,00 m²	MPAKA	Arr 06	MASSAMBA SENGA Ursula Elsy Orianne
27	3373 du 09/01/2022	Plle(s) 09	Bloc 32	Section: CG	Superficie 500,00 m²	KOUFOLI (Flle kondi-tchiali)	Arr 05	NDOLO Felix Gildas Espoir
28	30537 du 12/01/2023	Plle(s) 06	Bloc 228	Section NI	Superficie 500,00 m²	DJENO	Arr 06	LINDA LIPAKOU Richy Marizas
29	15544 du 26/02/2008	Plles (s) 01 à 10	Bloc 101	Section BN	Superficie 6200,00 m²	NGOYO (Flle Tchissetchi)	Arr 06	MBONGO MAKAYA Jean Noël
30	31811 du 24/02/2025	Plle(s) 14	Bloc 275	Section: BN	Superficie 500,00 m²	NGOYO (Flle Mboma Tchimbambouka)	Arr 06	NGOMA SITA Dorian Gatien
31	31767 du 27/01/2025	Plle(s) 04, 06, 08 et 10	Bloc 78	Section A	Superficie 2000,00 m²	NKOTCHI-FOUTA	Arr /	M'BOUNI MAMOUNA Ernaude
32	13135 du 21/12/2006	Plle(s) 01 à 10	Bloc 30	Section BN	Superficie 5000,00 m²	NGOYO (Flle TCHISSETCHI)	Arr 06	BONGO MAKAYA Jean Noël
33	31841 du 24/03/2025	Plle(s) 10	Bloc 47	Section M²	Superficie 381,05 m²	TCHIMBAMBA	Arr 01	DEH Amadou Dahara
34	31283 du 15/03/2024	Plle(s) 01 à 10	Bloc 20	Section NI2	Superficie 5000,00 m²	TCHIAMBA	Arr /	DIBAS Hervé Gaston M.
35	15544 du 26/02/2008	Plle(s) 01 à 10	Bloc 101 bis	Section BN	Superficie 3700,00 m²	NGOYO (Flle Tchissetchi)	Arr 06	BONGO MAKAYA Jean Noël
36	31618 du 02/10/2024	Plle(s) 01 et 02	Bloc 15	Section NI	Superficie 800,00 m²	DJENO (Flle Tchinz kufu)	Arr 06	NGOBILA née BOKO TCHISSOUNGOU Ester
37	31619 du 02/02/2024	Plle(s) 01 et 02	Bloc 24	Section NI	Superficie 800,00 m²	DJENO (Flle Tchinz kufu)	Arr 06	NGOBILA née BOKO TCHISSOUNGOU Ester
38	31944 du 06/06/2025	Plle(s) 1143ter	Bloc /	Section M	Superficie 304,40 m²	SOCOPRISE	Arr 01	LOUZINGOU MABIALA Désiré Dacly
39	31653 du 23/10/2024	Plle(s) 02	Bloc 135 bis	Section BT	Superficie 297,66 m²	TCHIMBAMBA (Flle Tchimbounda)	Arr 01	MA MOUBIE Gracia Saraï
40	24882 du 25/03/2015	Plle(s) 02	Bloc 85 bis	Section BNA	Superficie 315,20 m²	TCHIMBAMBOUKA	Arr 06	BAKOULA Paul Fortuné

Au-déla d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevables.
(Arr. 26 de la loi 17/2000, du 30 décembre 2020, portant Régime de la Propriété Foncière).

Le chef de bureau
Romaric Aimard
NGASSAKY OBANDZA

Fait à Pointe-Noire , le 21 octobre 2025

PRESIDENTIELLE AU CAMEROUN

Paul Biya réélu, l'opposition conteste, la rue s'embrase

Le président sortant Paul Biya a été déclaré vainqueur de l'élection présidentielle du 12 octobre 2025 par le Conseil constitutionnel, avec 53,66 % des voix, soit plus de 2,47 millions de suffrages. Il devance largement son principal adversaire, Issa Tchiroma Bakary, crédité de 35,19 % (1,62 million de voix). A 92 ans, il entame ainsi son huitième mandat consécutif à la tête du Cameroun, après 43 ans au pouvoir.

Paul Biya

Issa Tchiroma Bakary

L'opposition, menée par Issa Tchiroma Bakary du Front pour le salut national du Cameroun (FSNC), a immédiatement rejeté les résultats, dénonçant une *«mascarade»*. Depuis son domicile à Garoua, il s'est autoproclamé président élu et a appelé ses partisans à descendre dans la rue pour défendre leur *«victoire confisquée»*.

Des manifestations ont éclaté dans plusieurs villes du pays, notamment à Douala, Garoua, Maroua, Kaélé, Meiganga et Bertoua. A Douala, la capitale économique, les affrontements entre manifestants et forces de l'ordre ont été particulièrement violents. La police a tenté de disperser les rassemblements à coups de gaz lacrymogènes, mais des heurts ont dégénéré, faisant au moins quatre morts selon les autorités. A Garoua, Issa Tchiroma a affirmé que les tirs des forces de sécurité avaient fait deux morts supplémentaires et plusieurs blessés.

Le gouvernement a rapidement condamné les violences. Le gouverneur de la région du Littoral, Samuel Dieudonné Ivaha Diboua, a averti que des mesures strictes avaient été prises pour maintenir l'ordre public. De son côté, Grégoire Owona, ministre du Travail et cadre du parti présidentiel RDPC, a accusé Issa Tchiroma de *«jouer avec la vie des Camerounais»* en contestant un scrutin qu'il aurait, selon lui, *«objectivement perdu»*. Il a ajouté que le programme de Paul Biya visait à *«réconcilier tous les Camerounais»*.

Samuel Mvondo Ayolo, directeur du cabinet civil de la présidence, a pour sa part appelé à *«tourner la page»* et invité Issa Tchiroma à appeler le président Biya pour apaiser les tensions.

Parmi les autres candidats, Cabral Libii (PCR) et Joshua Osih (SDF), respectivement 3e et 6e du scrutin, ont reconnu la victoire du président sortant, tout en exprimant des réserves sur les conditions de déroulement de l'élection. Ndam Njoya, candidate de l'UDC, a quant à elle rejeté en bloc les résultats.

Le Conseil constitutionnel, seul habilité à proclamer les résultats définitifs, a annoncé un taux de participation de 57,76 %. Conformément à la législation camerounaise, ces résultats ne sont pas susceptibles de recours.

La crise postélectorale qui secoue actuellement le pays souligne la polarisation politique croissante et les doutes persistants sur la transparence des scrutins au Cameroun. Reste à savoir si l'appel au calme des autorités sera entendu dans un climat déjà marqué par la défiance.

Alain-Patrick MASSAMBA & Francia ANDOKE (Stagiaire)

COTE D'IVOIRE

Alassane Ouattara succède à lui-même

Il est donné très large vainqueur de la présidentielle du 25 octobre 2025 avec 89,77% des voix, selon les résultats globaux provisoires communiqués le 27 octobre par la Commission électorale indépendante (CEI), . Le Conseil constitutionnel prononcera les résultats définitifs après une période de contentieux électoral.

Celui qui dirige la Côte d'Ivoire depuis 2011 fonce vers un quatrième mandat à la tête du pays, après ses réélections en 2015 et 2020. Lundi 27 octobre, la CEI a indiqué qu'Alassane Ouattara, 83 ans, devance très largement ses quatre adversaires : Simone Ehivet, ex-épouse Gbagbo, du Mouvement des générations capables (2,42%) ; Jean Luois Billon du Congrès démocratique (3,09%), l'indépendant Ahoua Don Mello (1,97%) et Henriette Lagou du Groupement des partis politiques pour la paix (1,15%).

A.-P.M.

REMERCIEMENTS

La famille GOMA remercie du fond cœur, toutes celles et tous ceux qui, de près ou de loin, lui ont témoigné de son affection, lors du décès le 23 septembre 2025 à Pointe-Noire de ***Zéphyrin GOMA «GOZE»,*** ex-agent de l'Agence nationale de l'aviation civile (ANAC), co-fondateur avec Mgr Michel Thiriez du groupe Foyers chrétiens.

Né le 23 novembre 1937 à Pointe-Noire, ***«Vieux GOZE»*** s'était consacré à partir de 1983 à la Fédération internationale de l'action familiale (FIDAF) et à Misereor. Il a été inhumé au cimetière de Ndjeno, aux côtés de sa défunte épouse.

«Yahvé connaît les jours des parfaits, éternel sera leur héritage» (Ps 37,18)

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité - Travail - Progrès

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN ET DE L'INTEGRATION REGIONALE
PROJET D'HARMONISATION ET D'AMELIORATION DES STATISTIQUES EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE - SERIE DE PROJETS N°2
(HISWACA - SOP 2)
UNITE DE GESTION DU PROJET

AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊTS N°031/HISWACA /25 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL EN CHARGE DE L'ELABORATION DE LA NOTICE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

1.Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement additionnel de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) pour la mise en œuvre des activités du « Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre (HISWACA)», et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant: **«recrutement d'un consultant individuel en charge de l'élaboration de la notice d'impact environnemental et social (NIES) des travaux de modernisation et d'aménagement du bâtiment de l'institut national de la statistique (INS) d'une part et des travaux d'extension du centre national de formation en statistique, démographie et planification (CNFSDP) et de construction d'un centre de conférence de l'INS d'autre part ».**

2.La mission a pour objectif d'identifier, d'évaluer, d'anticiper et d'encadrer les effets potentiels du projet sur l'environnement et les populations, afin que le projet développé soit conforme à la réglementation et durable.

3.L'Unité de gestion du projet HISWACA invite les consultants individuels à manifester leur intérêt en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants individuels intéressés doivent fournir les informations sur leur qualifications et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (curriculum-vitae daté et signé, copies des diplômes et des justificatifs de références en prestations similaires réalisées, etc.)

4.La sélection du consultant se fera en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissements (FPI) de la Banque mondiale (version de juillet 2016, révisée en novembre 2017, août 2018 et septembre 2023).

5.Les consultants peuvent obtenir les termes de références de la mission par courriel à l'adresse : recrutementhiswaca@gmail.com / ugp@hiswaca-congo.org, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures (heures locales) du lundi au vendredi.

6.Les manifestations d'intérêts doivent être écrites en langue française et être déposées à l'adresse ci-dessous ou envoyées par courriel au plus tard le **04 novembre 2025** (à minuit, heure locale) et porter clairement la mention **«Avis à manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un consultant individuel en charge de l'élaboration de la NIES des travaux de modernisation et d'aménagement du bâtiment de l'institut national de la statistique (INS) d'une part et des travaux d'extension du centre national de formation en statistique, démographie et planification (CNFSDP) et de construction d'un centre de conférence de l'INS d'autre part ».**

7.L'adresse à laquelle, il est fait référence ci-dessus est : projet HISWACA, Immeuble de l'institut national de la statistique, avenue Lampama, quartier Mpila. Arrêt TP, Arrondissement 5 Ouenzé ,**1er étage, Immeuble de l'Institut National de la Statistique (INS) ; Tél : (+242) 06 679 68 60 / 069729586, E-mail**: recrutementhiswaca@gmail.com / ugp@hiswaca-congo.org

Fait à Brazzaville le 23 octobre 2025

Patrick Valery ALAKOUA

AUDIENCE A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Les évêques du Congo invitent le Gouvernement au respect des droits humains

A l'issue de leur 54e Assemblée plénière ordinaire annuelle, tenue du 14 au 19 octobre 2025 au Centre interdiocésain des œuvres (CIO), à Brazzaville, sous le thème: *«La vie et la mission de l'Eglise-Famille de Dieu au Congo-Brazzaville, 30 ans après la publication de l'Exhortation apostolique post-synodale Ecclésia in Africa»*; les évêques du Congo ont adressé un message au peuple de Dieu.

Les évêques du Congo

Ce message fait le tour d'horizon de la situation nationale, partant de la vie ecclésiastique, politique, économique et sociale. Les évêques du Congo, conduits par Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville et président de la Conférence épiscopale du Congo, se sont rendus le mercredi 22 octobre 2025 à la Primature pour remettre leur message au Premier ministre chef du Gouvernement Anatole Collinet Makosso. Le même geste a été accompli le jeudi 23 octobre à la présidence de la République où le Chef de l'Etat, Denis Sassou Nguesso, leur a accordé son hospitalité. Lors de ces deux audiences, les échanges ont tourné autour de la question cruciale de la jeunesse, notamment le banditisme qui gangrène la vie en ville, avec le phénomène des *«bébés noirs»* ou Kulunas. A ce sujet, les évêques ont fait savoir leur indignation quant au mauvais traitement que subissent les jeunes ces derniers temps à travers l'opération zéro Kuluna que mène la Direction générale de la sécurité présidentielle (DGSP). *«La paix doit être garantie pour tous les citoyens et les pouvoirs publics ont intérêt à respecter le droit de la minorité. La personne humaine est sacrée. C'est vrai, nul ne peut être au-dessus de la loi. Mais les jeunes ont des droits et des devoirs vis-à-vis de l'Etat et vice-versa. Le respect des droits de la jeunesse s'avère indispensable»,* soulignent les évêques du Congo.

D'autres préoccupations ont été soulevées au cours de ces échanges, notamment l'aboutissement de l'Accord-cadre signé en 2017 entre l'Etat et l'Eglise catholique au Congo; les travaux de construction de l'université catholique dans l'archidiocèse de Pointe-Noire, le respect des célébrations liturgiques par les pouvoirs publics et la présentation du nouvel évêque de Ouesso récemment nommé par le Saint-Père.

L'Eglise et l'Etat doivent mutualiser leurs énergies pour l'éducation et la transformation de la jeunesse congolaise, ont fait savoir les évêques.

Pascal BIOZI KIMINOU

Discours de Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, à l'occasion de la clôture des travaux de la 54e Assemblée plénière

Excellences, chers pères évêques et archevêques, chers invités, chers experts et collaborateurs, frères et sœurs dans le christ, Mme la présidente du Conseil économique et environnemental, nous arrivons au terme de quatre jours d'échanges intenses et profonds, qui se sont déroulés du mardi 14 au samedi 18 octobre, pour la 54e Assemblée plénière de la Conférence épiscopale du Congo. En guise de clôture des travaux, nous pouvons retenir les points saillants suivants:

1-Le devoir de mémoire: 143 ans et Ecclesia in Africa. Notre réflexion a été guidée par un thème ambitieux et nécessaire: *«La vie et la mission de l'Eglise-Famille de Dieu au Congo Brazzaville, 30 ans après la publication de l'Exhortation post-synodale Ecclesia In Africa».* Ce bilan n'était pas un simple exercice d'histoires, mais un acte de gratitude et de lucidité. En cette heure de clôture, marquée par la publication solennelle de l'ouvrage commémorant les 140 ans d'évangélisation de la République du Congo, nous mesurons le chemin parcouru. Nous sommes les héritiers d'une Eglise robuste, née du dévouement des premiers missionnaires. C'est sur ce terreau fertile que le Pape Saint Jean-Paul II nous a encouragés, par Ecclesia in Africa, à nous *«prendre en main»* et à faire de l'Evangélisation une œuvre véritablement africaine. Nous avons souligné, avec fierté, les atouts indéniables de notre Eglise: Le dynamisme de nos vocations, le ferveur de notre laïcat, la vitalité de nos communautés ecclésiales de base.

2- De la stagnation à l'espérance prophétique. Cependant, chers frères, notre travail ne nous a pas permis d'éviter les zones d'ombre. Si la naissance de l'Eglise est un succès, son développement intégral dans certains domaines a atteint un plateau, voire un sentiment de stagnation ou d'échec. Nous avons collectivement relevé que l'idéal de l'Eglise-Famille de Dieu est parfois freiné par: Des fragilités d'autofinancement qui maintiennent une dépendance, des lourdeurs, de la corruption et des injustices qui affaiblissement notre témoignage social, un besoin d'inculturation plus radicale et moins superficielle, pour que l'Evangile pénètre réellement nos cultures et nos structures familiales; un défi permanent dans la formation, où la qualité doit primer sur la quantité. Le synode de 1994 a été une boussole; 30 ans après, nous reconnaissons que l'horizon de réconciliation, de justice et de paix est loin d'être atteint.

3- Notre engagement: Le bilan comme Lanceur de Mission. Face à ce constat, le rôle des pasteurs est clair: l'heure n'est plus à l'évaluation, mais à l'action décisive. Nous ne devons pas nous décourager. Comme l'a rappelé le Pape François, l'espérance chrétienne n'est pas un simple optimisme, elle *«enfonce ses racines dans la vie nouvelle que nous avons reçu en Jésus Christ».* C'est pourquoi cette 54e plénière se clôture avec trois engagements fermes que nous porterons ensemble dans nos diocèses:
- réaffirmer l'exigence éthique: Nous devons être les premiers à incarner la justice et la bonne gouvernance au sein de nos propres structures ecclésiales, pour être crédibles lorsque nous interpellons la société. Investir dans l'autonomie: Nous nous engageons à travailler concrètement sur l'autonomie financière et matérielle de nos communautés, pour que la Famille de Dieu puisse se prendre intégralement en charge.
- Prioriser la jeunesse: Nous devons accompagner notre jeunesse avec une espérance renforcée, leur offrant des cadres de formations solides et un chemin de sainteté, car ils sont non seulement l'avenir, mais le présent de l'Eglise au Congo.

Conclusion: Allez, et portez du fruit!
Chers frères évêques, nous retournons dans nos diocèses avec le fardeau et la grâce de ces résolutions. La publication de l'histoire de nos 140 ans d'évangélisation n'est pas un monument au passé; c'est un tremplin pour la Mission de demain.
Que la Vierge Marie, mère de l'Eglise, nous inspire et nous protège. Que les fruits de notre plénière soient, pour le peuple de Dieu, des semences de justice et de paix.

MAITRE NOEL MOUNTOU
NOTAIRE
Titulaire d'une Etude sise à Pointe-Noire, Marché Plateau,
à côté de la boulangerie NAJAH, Rue MPANZOU,
Centre-ville, Tél: (242) 06.660.81.10;
E-Mail: noelmountounotaire1@gmail.com

«LOXEA CONGO»

SOCIETE ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION
AU CAPITAL DE 165 000 000 DE FRANCS CFA
SIEGE SOCIAL : 13, RUE COTE MATEVE, CENTRE-VILLE
B.P 1110
R.C.C.M. : POINTE-NOIRE N° CG-PNR-01-2014-B14-00037
REPUBLIQUE DU CONGO

INSERTION LEGALE

Par actes en la forme authentique, en date à Pointe-Noire du quatorze août deux mil vingt-cinq, enregistrés le trois septembre de la même année, Folio **168/14 n°2555** et Folio **168/13 n°2554**, le Notaire soussigné a reçu en dépôt le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration et le procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires de la LOXEA CONGO SA, dont le siège social est situé à Pointe-Noire, 13, Rue Côte Matève, Centre-ville.

Aux termes desdits procès-verbaux, le conseil a:
- Arrêté les comptes annuels de la société de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 et a décidé de présenter ceux-ci à l'Assemblée Générale de la société pour approbation;
- Décidé de proposer à l'Assemblée Générale un projet d'affectation du résultat de l'exercice écoulé ;
- Décidé de soumettre la convention réglementée au vote de l'Assemblée Générale intervenant sur le rapport spécial du Commissaire aux comptes, conformément aux dispositions de l'article 447 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique;
- Constaté que le montant des capitaux propres est supérieur à la moitié du capital social, et qu'il n'y a pas lieu de convoquer l'Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de décider, s'il y a lieu, de prononcer la dissolution anticipée de la société;
- Pris acte du fait qu'aucun des mandats des administrateurs n'est arrivé à expiration;
- Examiné la situation du mandat du Directeur Général en fonction à ce jour et a constaté, à l'unanimité, qu'il n'y a pas lieu de demander de se prononcer sur le renouvellement de son mandat;
- Proposé à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale la nomination, en qualité de commissaire aux comptes titulaire, de Monsieur Sylvain MBOUSSA, Expert-comptable agrée CEMAC EC n°209, et comme Commissaire aux comptes suppléant, le cabinet SOCEC, agrée CEMAC SEC 058, pour une durée du mandat restant à courir de leurs prédécesseurs, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2027;
- Décidé de convoquer l'Assemblée Générale de la société le 19 Mai 2025 au siège social, à 10 heures;
- Fixé et approuvé les termes du rapport de gestion afférent aux comptes annuels de la société relatif à l'exercice clôturé au 31 Décembre 2024 ainsi que le texte des résolutions, et a décidé de les présenter à l'Assemblée Générale de la société;
- Donné à l'unanimité, tous pouvoirs aux porteurs d'un original, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications prescrits par la loi relative à l'ensemble des décisions prises dans le cadre du présent Conseil.

Ladite décision a été déposée au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire et modification conséquente a été faite le 17 Septembre 2025 sous le **n°CG-PNR-01-2025-D-01259**.

Pour avis
Maître Noël MOUNTOU
NOTAIRE

Maître Léole Marcelle KOMBO
Notaire à Pointe-Noire
73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers
1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P : 1718
E-mail : etudeleolekombo@gmail.com
Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE

SOCIETE OLEA CONGO

Société Anonyme Avec Conseil d'Administration F CFA : 364 900 000
Siège social : Rond-Point des Amoureux, Centre-ville Pointe-Noire, République du Congo
RCCM: CG-PNR-01-2013-B14-00052

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU DIRECTEUR GENERAL - NOMINATION DU NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL ADJOINT – NOMINATION DES NOUVEAUX COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LA SOCIETE

Suivant actes reçus par Maître **Léole Marcelle KOMBO**, Notaire à Pointe-Noire, en date du 27 Août
2025, enregistrés à Pointe-Noire, aux domaines et timbres le 28 Août 2025, sous les folios 159/11 N°639, 159/14 N°642 et 159/19 N°647, les administrateurs et les actionnaires ont pris les décisions suivantes :
Renouvellement du mandat du président du conseil d'administration: La collectivité des Actionnaires décide de renouveler, pour la durée restant à courir de son mandat d'administrateur, le mandat de Monsieur **Olivier DUBOIS**, en qualité de Président du Conseil d'Administration.
Renouvellement du mandat du Directeur Général: La collectivité des Actionnaires décide de renouveler, pour une durée de trois (03) exercices sociaux le mandat de Monsieur **Boris SAINT-MAXENT**, en qualité de Directeur Général.
Nomination du nouveau Directeur Général Adjoint: Monsieur **Blandin BOYANGA BONDOUMBOU** est nommé en qualité de Directeur Général Adjoint pour une durée de trois (03) ans.
Nomination des nouveaux Commissaires aux Comptes de la société: La collectivité des Actionnaires décide de nommer, pour une durée de six (06) exercices sociaux, les commissaires aux comptes suivants:
- Le **Cabinet SM AUDIT & CONSEIL**, représenté par Monsieur **Sylvain MBOUSSA**, en qualité de commissaire aux comptes titulaire;
- Monsieur **Paulin KALI-TCHIYEMBI**, en qualité de commissaire aux comptes suppléant.

Dépôt légal: Les actes ont été déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 10 septembre 2025 sous les dépôts N° CG-PNR-01-2025-D-01214, N° CG-PNR-01-2025-D-01213, N° CG-PNR-01-2025-D-01216, et mention modificative a été portée le 07 octobre 2025 sous le numéro: CG-PNR-01-2025-M-06549.

Pour insertion légale
- Maître Léole Marcelle KOMBO -

LETTRE PASTORALE DE MGR BRICE ARMAND IBOMBO, ÉVÊQUE DE OUESSO

«Qu'ils soient un» (Jn 17,11)

A tous les Prêtres, Personnes consacrées, Catéchistes,

Fidèles du Diocèse de Ouesso et Personne de bonne volonté,

Paix et bénédiction de Dieu notre Père, en Jésus-Christ, notre Seigneur et dans l'unité du Saint-Esprit.

Préambule

i. Chers filles et fils bien-aimés,

Depuis le 28 mai 2025, il a plu au Saint Père Léon XIV, par volonté de Dieu, de me nommer Evêque de Ouesso. Et le 19 juillet, j'ai été ordonné Évêque par Son Excellence Mgr Javier Herrera Corona, Nonce Apostolique au Congo et au Gabon. En ces débuts de mon ministère épiscopal, à la suite de la session pastorale du début d'année, je vous adresse cette lettre pastorale, la première de mon ministère épiscopal, avec joie, foi et une espérance profonde. Je me permets de vous dire que le Diocèse de Ouesso, en 42 ans de son existence (1983-2025), est une terre bénie, aimée de Dieu, riche en foi et dans la diversité de ses cultures. Il est aussi une terre de défis, que nous devons relever ensemble, main dans la main, dans la confiance réciproque et dans un esprit synodal et de communion. Je ne viens pas à vous comme un chef, mais comme un serviteur (Mc 9, 35; Mt 20, 28), ou mieux comme un simple pasteur, à l'exemple du Pasteur suprême, Jésus-Christ, notre Maître et Seigneur (Jn 10, 1-21). Mon ministère, avec vous et parmi vous, je veux le vivre dans un esprit d'unité (Jn 17, 1 1), de communion et de fraternité (Ps 133). Cette lettre pastorale est, à la fois, un appel et une invitation à bâtir ensemble, dans un esprit évangélique, une Église unie, fraternelle, joyeuse et missionnaire.

I. Les fonctions du ministère épiscopal: enseigner, sanctifier, gouverner (les trois fonctions de l'Évêque)

2. Filles et fils bien aimés,

Avant de vous dire ou de vous donner les grandes lignes de ma vision épiscopale, je voudrais avant tout, vous rappeler l'enseignement de l'Église ou du magistère sur la figure de l'Évêque. D'après le décret conciliaire Christus Dominus, du Concile Vatican II (1962-1965), l'évêque successeur des Apôtres ou membre du collège apostolique (n. 2) revêt en lui trois fonctions (n. I I), en latin la tria munera) à savoir: la fonction d'enseigner (Munus docendi), la fonction de sanctifier (munus santificandi), et la fonction de gouverner (munus regendi).

Enseigner

3. Sur la charge d'enseignement, le Saint concile affirme : *«Dans l'exercice de leur charge d'enseigner, que les Évêques annoncent aux hommes l'Évangile du Christ, cette charge l'emporte sur les autres, si importantes soient-elles»* (n. 12). L'évêque est le premier témoin de la foi dans son diocèse. Il est chargé d'annoncer l'Évangile avec clarté, fidélité et courage. Dans un monde marqué par le relativisme et la confusion, il doit être une voix prophétique, un guide sûr pour les consciences. Que chaque parole prononcée soit semence de vérité, source de lumière et chemin vers Dieu. Comme le souligne le Concile Vatican II dans Lumen Gentium, *«les évêques, en tant que successeurs des apôtres, reçoivent du Seigneur, à qui toute autorité a été donnée dans le ciel et sur la terre, la mission d'enseigner toutes les natiofis et de prêcher l'Evangile à toute créature»* (LG n. 24). Le Catéchisme de l'Église catholique (CEC) rappelle également que *«la mission des évêques est de prêcher l'Évangile de Dieu à tous les hommes, conformément à l'ordre du Seigneur»* (CEC 888). Pour le pape Paul VI *«l'Église existe pour évangéliser»*. Comme l'a dit le pape François, *«l'Église doit sortir d'elle-même et aller vers les périphéries, non seulement géographiques, mais aussi existentielles»* (Evangelii Gaudium, 20).

Sanctifier

4. Par la prière, les sacrements et la liturgie, l'évêque sanctifie le Peuple de Dieu. Il est un homme de prière, un intercesseur, un pasteur qui conduit les âmes vers Dieu et les oriente à la sainteté. A cet effet, le Saint Concile écrit: *«Dans l'exercice de leur charge de sanctification, les évêques se rappelleront qu'ils ont été pris d'entre les hommes et sont établis pour intervenir en faveur des hommes dans leurs relations avec Dieu, afin d'offrir des dons et des sacrifices pour les péchés»* (n. 15). La sanctification de l'évêque et du peuple de Dieu tout entier se trouve ou se vit aussi dans la liturgie. Le Concile Vatican II rappelle, dans Sacrosanctum Concilium, que *«la liturgie est le sommet vers lequel tend l'action de l'Église et en même temps la source d'où découle toute sa vertu»* (SC n. 10). Le pape Benoît XVI en soulignant l'importance de la liturgie disait: *«La liturgie est le lieu privilégié de la rencontre des chrétiens avec Dieu et avec l'Eglise»* (Sacramentum Caritaiis, n. 37).

Gouverner

5. L'évêque est le pasteur de son diocèse (n. 16). Il gouverne non par domination, mais dans un esprit de service. Il veille à l'unité du clergé et de ses fidèles, à la discipline ecclésiale, à la bonne marche des paroisses et à la communion entre les différents acteurs pastoraux. Gouverner, c'est écouter, discerner, accompagner. C'est faire grandir l'Eglise dans la paix et la vérité. Christus Dominus nous enseigne que *«les évêques, en tant que membres du collège épiscopal et légitimes successeurs des apôtres, sont, par institution divine, les pasteurs de l'Église, afin qu'ils soient les maîtres de la doctrine, les prêtres du culte sacré et les ministres du gouvernement»* (n.2). Le Catéchisme de l'Église Catholique (CEC) précise que *«les évêques exercent leur pouvoir pastoral au nom du Christ, personnellement, sur les Églises particulières qui leur sont confiées»* (n. 894). Pour le Pape Jean-Paul II *«le service de l'autorité est un service d'amour»* (Pastores Gregis, n. 43).

II. L'unité: cœur de notre témoignage

6. Ma devise épiscopale, *«Qu'ils soient un»*, est un appel à vivre la communion (bomoko ou lissanga). L'unité n'est pas un slogan, ni moins une utopie, mais une exigence évangélique et biblique. Elle est le fondement de toute. mission crédible (Jn 17, 21). L'unité ne signifie pas uniformité. Elle est communion dans la diversité. Elle exige le dépassement des clivages ethniques, des barrières tribales, régionales ou raciales, des rivalités pastorales, des jalousies et des replis identitaires. Dans le Christ, il n'y a ni nord, ni sud, ni Téké, ni Vili, ni Mbochi, ni Lari, ni Mboko, ni Kouele, ni Sangha-Sangha, ni Ndjem, ni riche, ni pauvre: il n'y a que des frères et sœurs appelés à vivre ensemble (LC 8, 19-21). Construire l'unité, c'est choisir le pardon, le dialogue, la réconciliation et la collaboration. C'est refuser les divisions et œuvrer pour une Eglise où chacun trouve sa place. Le décret conciliaire Unitatis Redintegratio nous rappelle que *«la restauration de l'unité entre tous les chrétiens est l'une des principales préoccupations du saint Concile œcuménique de Vatican II»* (n. I). Le Catéchisme de l'Église Catholique souligne que *«l'unité est une des notes essentielles de l'Église: elle est une, sainte, catholique et apostolique»* (CEC n. 811). Pour le pape François: *«L'unité prévaut sur le conflit»* (Evangelii Gaudium, n. 226). Le Pape Léon XIV en parlant de l'unité affirme: *«dans un monde marqué par des tensions croissantes, même au sein des familles et des communautés ecclésiales, le prêtre est appelé à promouvoir la réconciliation et à générer la communion. Être des artisans d'unité et de paix signifie être des pasteurs capables de discernement... Être des artisans d'unité et de paix signifie ne pas s'imposer, mais servir. En particulier la fraternité sacerdotale devient un signe crédible de la présence du Ressuscité parmi nous lorsqu'elle caractérise le cheminement commun de nos presbyteriums».*

III. Appel aux ouvriers de la vigne

7. A vous, Prêtres, Diacres, Personnes consacrées, Catéchistes et Fidèles laïcs, permettez-moi de vous rappeler que le Diocèse a besoin de vous, dans la continuité de sa mission évangélisatrice héritage reçu de nos prédécesseurs. Votre mission est précieuse, chacun selon sa vocation propre. Ne vous découragez pas devant les difficultés et ne vous laissez pas vous voler la joie de servir le Maitre de la moisson.

Aux prêtres

8. Chers frères prêtres, je voudrais ici vous remercier pour ce que vous faites de bon et de beau dans l'annonce de l'évangile et vous dire, avec Saint Augustin que *«si pour vous, je suis Evêque, avec vous, je suis votre frère»*. Je voudrais aussi vous rappeler que votre vocation est un don précieux pour l'Église et pour le monde. Vous êtes appelés à être au quotidien des hommes de prière, de proximité et de témoignage. Votre ministère est un service d'amour et de miséricorde, à l'image du Christ, Bon Pasteur (Jn 10).

Hommes de prière

9. La prière est le cœur de votre vie sacerdotale. Elle est la source de votre force et de votre joie. Comme le rappelle le Concile Vatican II dans Presbyterorum Ordinis, *«les prêtres, en vertu de la consécration reçue dans l'ordination, sorut configurés au Christ prêtre pour être les ministres de sa Parole et de ses sacrements»* (n. 2). Le Catéchisme de l'Église catholique souligne également que *«la prière personnelle et communautaire est indispensable pour le prêtre, afin qu'il puisse rester fidèle à sa vocation et à sa mission»* (n. 1567). Pour le pape François: *«Un prêtre qui ne prie pas, qui ne célèbre pas la Messe quotidiennement, qui ne se confesse pas régulièrement, et qui ne lit pas la Parole de Dieu, finit par perdre son union avec Jésus et devient un simple fonctionnaire de l'Église»* (Homélie de la Messe Chrismale, 28 mars 2013).

Hommes de proximité

10. Vous êtes appelés à être proches les uns des autres et proches des fidèles, à partager leurs joies et leurs peines, à les accompagner dans leur chemin de foi. Pour le Pape François : *«le Pasteur doit humer l'odeur de ses brebis»* (Homélie de la Messe Chrismale, 28 mars 2013). Votre présence pastorale est un signe de l'amour de Dieu pour son peuple. Le Concile Vatican II nous rappelle que *«les prêtres, en tant que coopérateurs des évêques, ont pour mission de rassembler la famille de Dieu en une fraternité animée dans l'unité et de la conduire à Dieu le Père par le Christ dans l'Esprit Saint»*

Hommes de fidélité

I I. Votre fidélité à votre vocation et à l'Église est essentielle. Elle se manifeste dans votre engagement au quotidien, dans votre vie de prière, dans votre service pastoral. Le Catéchisme de l'Église catholique souligne que *«la fidélité des prêtres à leur ministère est un témoignage de l'amour fidèle de Dieu pour son peuple»* (CEC n. 1583). Le pape Jean-Paul II nous rappelle que *«la fidélité au ministère sacerdotal est une réponse d'amour à l'amour du Christ»* (Pastores Dabo Vobis,
n. 70).

Fraternité sacerdotale

12. Chers prêtres, par le baptême d'abord, puis par l'ordination sacerdotale, vous formez avec d'autres prêtres la famille sacerdotale ou presbytérale. Vos presbytères doivent donc être des lieux de fraternité vraie, vécue et témoignée et non pas des lieux de rivalités et de querelles. La vie communautaire entre prêtres est un soutien précieux pour vivre votre ministère avec joie et courage.

(La suite dans nos prochaines éditions)

FETE DE LA TOUSSAINT

«Nous attendons la résurrection de ceux qui t'ont servi»

<u>Textes</u>: Les lectures de la messe sont au choix dans le lectionnaire des défunts

Ecoute nos prières avec bonté, Seigneur, nous t'en prions: tandis que grandit notre foi en ton Fils ressuscité d'entre les morts, affermis aussi notre espérance, puisque nous attendons la résurrection de ceux qui t'ont servi» (Prière d'ouverture, 1er formulaire de la messe). La commémoration des défunts n'est pas un rite de deuil, mais surtout une célébration d'espérance. Ce dimanche, l'Eglise prie pour tous les défunts et son regard n'est pas figé sur le mur de la mort. Dans la foi, le regard de l'Eglise perce cette barrière obscure et infranchissable aux yeux terrestres. Oui, parce que ce n'est pas à nos yeux et à nos pensées de nous conduire au-delà de la mort, mais c'est la lumière du Christ ressuscité qui nous révèle le mystère de la vie éternelle. La prière de l'Eglise pour les défunts surgit donc de la foi dans le Christ ressuscité, elle est une conséquence et une manifestation de cette foi, de la conscience éclairée qu'elle nous offre, de l'espérance qu'elle inspire dans nos cœurs: *«Frères, nous ne voulons pas vous laisser dans l'ignorance au sujet de ceux qui se sont endormis dans la mort; il ne faut pas que vous soyez abattus comme les autres, qui n'ont pas d'espérance. Jésus, nous le croyons, est mort et ressuscité; de même, nous le croyons aussi, ceux qui se sont endormis, Dieu, par Jésus, les emmènera avec lui»* (1 Ts 4,13-14). En rassurant les chrétiens de Thessalonique, Saint Paul prend le soin d'annoncer le cœur du mystère de la vie éternelle: Jésus est mort et ressuscité, il emmènera avec lui ceux qui se sont endormis. Les deux affirmations sont liées, l'une est la cause de l'autre. Devant des fidèles perplexes, égarés devant le mystère qui dépasse toute compréhension et toute culture religieuse, Saint Paul a l'urgence de parler avec certitude de la vie en Jésus ressuscité. C'est la vérité primaire et essentielle, la source de toute autre clarification et conséquence. La résurrection avec le Christ est ouverte pour tous, offerte à tout le monde. Elle n'est pas l'aboutissement naturel de la vie terrestre, c'est un don de la grâce, une véritable création nouvelle. Et alors nous vivons an attendant la résurrection, car le Seigneur nous l'a donnée comme achèvement et plénitude de notre existence. La commémoration des défunts nous rappelle aussi que la grâce du Christ est offerte pour qu'elle soit accueillie, qu'elle ne soit pas repoussée. Même si Jésus est mort et ressuscité pour tous, ils entreront dans sa résurrection ceux qui l'auront servi, ceux qui auront disposé leur vie à Lui, même sans avoir pu le connaître, et n'auront pas préféré de vivre pour la chair et pour le péché. C'est l'évangile qui nous l'annonce, et même dans la liturgie de cette commémoration nous pouvons écouter les lectures de la Parole de Dieu qui nous le rappellent. Il y a deux mots, dans la prière d'ouverture de la messe mentionnée au début, qui résument bien notre attitude envers la résurrection finale: l'attente et le service. Il s'agit de deux attitudes venant de la foi et caractérisant l'espérance. Notre attente n'est pas passive et inerte, elle est plutôt le désir qui pousse nos cœurs vers le Christ ressuscité et nous encourage à le servir, à l'aimer.

L'attente alimente le service et le service renforce l'attente. L'attente du Christ et le service d'amour remplissent notre vie et lui donnent sa signification la plus belle et profonde. Nous passons à travers tant d'épreuves, nous connaissons les souffrances et les fatigues, les joies et les espérances, mais dans l'attente de la résurrection nous savons que toutes ces situations humaines ne sont que provisoires. Les situations concrètes de la vie, joyeuses ou tristes soient-elles, sont des occasions qui nous sont offertes pour servir et pour aimer, pour être fidèles dans les œuvres et dans la prière, jusqu'au moment où l'espérance qui nous pousse sera accomplie dans le Christ ressuscité.

P. Francesco BRANCACCIO
(Catanzaro, Italie)

<u>IN MEMORIAM</u>

Le temps qui passe ne peut effacer ni la douleur, ni le souvenir d'un être cher.

03 novembre 2027-03 novembre 2025, voici aujourd'hui 18 ans jours pour jours que nous quittait notre cher papa NINO-Nicolas Aimé, officier des FAC à la retraite. En cette date commémorative, la veuve NINO née NGAMPHA Delphine, le colonel OSSY-NINO Christian de la Gendarmerie Nationale en service à la direction générale de l'administration et des finances et tous les enfants NINO (Juvet, Judicaël, Giresse De Vaugelas, Chabrier et Edith), prient tous ceux qui l'ont connu de garder une pensée pieuse en mémoire de celui qui a été un homme digne et un modèle.

A cet effet, des messes d'action de grâce pour le repos de son âme seront dites, le samedi 1er novembre, dimanche 02 novembre et enfin le lundi 03 novembre 2025, date en souvenir de son rappel à Dieu, aux messes de 5h15mn dans les paroisses Sainte Marie de Ouenzé actuellement Notre Dame de Victoire, Saint Jean-Baptiste de Talangaï et enfin à la cathédrale Sacré Cœur de Brazzaville.

Peut-on venir à bout de l'échec scolaire?

SANTE

Un don de l'OMS Afro pour la gestion des urgences

Le directeur régional de l'OMS Afrique, le Professeur Mohamed Yakub Janabi, a transmis au ministre congolais de la Santé, Jean-Rosaire Ibara, vendredi 24 octobre 2025 à Brazzaville, un lot de matériel médical essentiel et de réanimation, don du Bureau régional. C'était en présence du Docteur Vincent Dossou Sodjinou, représentant de l'OMS au Congo. L'OMS Afrique entend aider le personnel de santé à intervenir efficacement dans les situations où le pronostic vital est engagé et à renforcer les soins intensifs.

Prs. Jean-Rosaire Ibara, Mohamed Yakub Janabi et Dr Vincent Dossou Sodjinou, pendant la remise du don symboliquement

Photo de famille à la fin de la cérémonie

Le don de l'OMS Afrique évalué à 280 millions de francs CFA, comprend des respirateurs, des ventilateurs pour les soins intensifs, des concentrateurs d'oxygène, des lits adaptés, des moniteurs de patient, des humidificateurs pour surveiller les paramètres vitaux, des kits de réanimation ainsi que d'autres équipements vitaux et du matériel de rechange.

A la remise, le Pr Mohamed Yakub Janabi a rappelé que la politique de l'OMS est de renforcer des soins de santé dans les pays membres.

Le ministre de la Santé, tout en remerciant le donateur, a rappelé les efforts fournis par les autorités du pays. *«Nous nous apprêtons à inaugurer deux grands hôpitaux au nord et au sud du pays. Ces matériels vont renforcer le dispositif dans les services d'urgence»*, a-t-il déclaré.

Vincent Dossou Sodjinou a ajouté que ce don inclut également un appui technique pour installer et maintenir ces matériels. L'OMS, a-t-il dit, *«est disposée à tout moment sur la demande du pays à déployer des experts pour pouvoir accompagner la bonne utilisation de ces matériels»*. Il a rappelé que le don de l'OMS intègre l'engagement du directeur régional de faire du bureau pays de l'OMS Congo la vitrine de tous les bureaux pays dans la région africaine.

Philippe BANZ

GOUVERNANCE CLIMATIQUE

Faire face aux défis climatiques

L'Observatoire congolais des droits de l'homme (OCDH) et la Rencontre pour la paix et les droits de l'homme (RPDH) ont organisé à Brazzaville une réunion d'experts de la société civile, vendredi 24 octobre 2025, pour procéder à l'analyse du rapport du ministère de l'Environnement, appelé Contribution déterminé au niveau national, (CDN) 2.0, deuxième version sur la lutte contre les changements climatiques, en révision. La réunion a eu pour but d'apporter des améliorations qualitatives au document cadre du pays à travers les propositions de la société civile à la lutte contre les changements climatiques.

Mme Nina Cynthia Kiyindou Yombo

Cette rencontre a été placée sous la conduite de Mme Nina Cynthia Kiyindou Yombo, directrice exécutive de l'OCDH. La CDN est un document cadre qui permet au Gouvernement de prendre des mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques. Chaque Etat membre a l'obligation de réviser ce document tous les cinq ans. C'est la cause de la révision. La première révision était intervenue en 2020. Le rapport est devenu caduque selon l'accord de Paris sur le climat. C'est ainsi que le Gouvernement a lancé son processus de révision. A ce titre Nina Cynthia Kiyindou Yombo a insisté que *«nous en tant qu'organisations de la société civile, en tant qu'acteurs importants, nous sommes une force, nous avons tenu à participer à ce travail de révision en produisant une note de contributions dans laquelle nous avons soulevé nos préoccupations par rapport aux failles démontrées par l'analyse et l'évaluation faites par les experts de la société civile. Actuellement, en ce qui concerne la gouvernance climatique, forestière et foncière, il y a souvent quatre acteurs: le Gouvernement, donc le secteur public; le secteur privé, la société civile et les communautés»*. C'est sur la base de ce constat que la société civile a formulé des recommandations qui permettront d'apporter des améliorations du document. Les mesures qui seront prises dans la nouvelle version doivent mettre l'accent sur le financement, selon les experts. La mise en œuvre du plan d'action de la première version de la CDN a connu beaucoup de difficultés. Plusieurs défaillances ont été décelées en matière d'atténuation et d'adaptation. La directrice de l'OCDH a lancé un message à l'endroit des organisations de la société civile. *«Il faut se mettre toujours ensemble pour créer la synergie autour de nos actions pour une meilleure efficacité»*. Message d'autant plus important à la veille de la Cop30 qui s'ouvre du 10 au 21 novembre 2025 à Belém, au Brasil.

Vue des participants pendant les travaux

Ph.B.

MINISTERE DES FINANCES, DU BUGGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE BRAZZAVILLE-CENTRE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

ANNONCE LEGALE N°474/2025/BZ-C
INSERTION LEGALE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours: cette procédure concerne les immeubles suivants:

N°d'ordre	N° de réquisition	Références cadastrales	Quartiers	Arr /Dpt	Requérants
1	32635 du 21-10-24	Sect -, bloc -, Plle -, Sup : 420,60m2	VILLAGE MOUTOH	POOL	OBAMBI ATSO ADI Sospel
2	32628 du 17-10-24	Sect -, bloc -, Plle -, Sup : 50.000,00m2	VILLAGE ODZIBA	POOL	M'BON Steven
3	33370 du 02-07-25	Sect P7, bloc 72, Plle 05 (ex.613), Sup : 155,50m2	613, RUE LOUOLO (QUARTIER PLATEAU DES 15 ANS)	4-BZV	MABIALA N'GOULOUBI Cedrick Chancy
4	33371 du 02-07-25	Sect PA, bloc 02, Plle 07, Sup : 488,80m2	CASE N°324 (QUARTIER BATIGNOLLES)	4-BZV	MABIALA N'GOULOUBI Yannick
5	32314 du 05-08-24	Sect -, bloc -, Plle -, Sup : 400,00m2	QUARTIER LIFOULA	POOL	MOUISSILA DIBOUTESSA Junior Fresnel
6	33985 du 31-07-25	Sect J, bloc 20, Plle 13, Sup : 216,11m2	LOGEMENT J-443/V MOUNGALI 3	4-BZV	MBALOULA-OUARIKA Charlotte
7	32737 du 08-02-24	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 799,78m2	LIFOULA	POOL	KANGA Aïva Déborah
8	34026 du 14-08-25	Sect P7suite, bloc 58, Plle 4 (ex.1780), Sup : 428,28m2	1780, RUE LOUVAKOU (QUARTIER PLATEAU DES 15 ANS)	4-BZV	Société H-DOM Immobilier
9	32735 du 08-02-24	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 799,78m2	LIFOULA	POOL	KANGA ILOKI Viany
10	32736 du 08-02-24	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 799,78m2	LIFOULA	POOL	KANGA OYOUELET ILOKI Presli
11	33467 du 15-04-25	Sect P9, bloc 180, Plle 2, Sup : 378,27m2	170, RUE MAYAMA	5-BZV	NGALIBA née ISSANIEWO Françoise
12	33981 du 31-07-24	Sect P8, bloc14, Plle 8bis, Sup : 239,36m2	32BIS, RUE TSABA	4-BZV	Monsieur, Madame et Enfants OKONDZA
13	33034 du 15-01-25	Sect P4, bloc 56, Plle 2, Sup : 394,12m2	54, RUE MASSOUKOU	4-BZV	MAFOUKA Madeleine Michelle
14	30233 du 15-05-23	Sect : Zone non cadastrée, Sup : 5.000,00m2	QUARTIER CAMPEMENT	POOL	MAKOSSO Philippe
15	33536 du 06-05-25	Sect P7, bloc 61, Plle 1, Sup : 431,70m2	559, RUE MADZIA (PLATEAU DES 15 ANS)	4-BZV	Enfants MABIALA
16	9158 du 12-11-24	Sect -, bloc -, Plle -, Sup : 805,82	KINTELE	POOL	MOUANDA Bonaventure
17	34074 du 28-08-25	Sect P2, bloc 21, Plle 3, Sup : 372 ,04m2	16, RUE DISPENSAIRE	3-BZV	OUSMAN BOUBAKAR
18	34071 du 26-08-25	Sect -, bloc -, Plle -, Sup : 6.660,00m2	VILLAGE MASSA	POOL	GAMBOUELE née ELENGA Céline
19	33669 du 11-06-25	Sect -, bloc -, Plle -, Sup : 1.200,00m2	VILLAGE MOUTOH	POOL	BOUYA OKONA YOKA Marc
20	34002 du 06-08-25	Sect BD, bloc 149, Plle 13, Sup : 421,00m2	RUE COLONEL NDZOTA (QUARTIER LYCEE THOMAS SANKARA)	9-BZV	Enfants NDZIESSI
21	33625 du 26-05-25	Sect -, bloc -, Plle -, Sup : 2.000,00m2	VILLAGE YIE	POOL	YAKO Brilène Jennifer
22	34078 du 29-08-25	Sect P8, bloc 20, Plle 11bis (ex13), Sup : 119,83m2	21BIS, RUE MANGUENGUENGUE	4-BZV	LONGUEMBO Rousland Lionel
23	32054 du 13-06-24	Sect P16, bloc 73, Plle 11bis, Sup : 193,36m2	114BIS, RUE BOUNDJI	6-BZV	MAKOMA Mamie Spery
24	33648 du 03-06-25	Sect : Zone non cadastrée, Sup : 153,92m2	RUE MICHEL ETONDI (QTIER UNIVERSITE D. SASSOU NGUESSO)	BRAZZAVILLE	AMPION Galine Laure Ida
25	33906 du 10-07-25	Sect P14, bloc 116 (ex.63), Plle 1 (ex.14), Sup : 442,66m2	31, RUE OSSIO	6-BZV	OKASSA Aristide
26	33905 du 10-07-25	Sect CC, bloc 134, Plle 25, Sup : 227,15m2	RUE KANTSE (QUARTIER IMPOH-MANIANGA)	9-BZV	OLLITA ONDONGO Emmanuel
27	34032 du 18-08-25	Sect CM, bloc 59, Plle 01, Sup : 422,92m2	RUE BOMBETH (MAKABANDILOU)	9-BZV	LANDZE Edgard
28	33233 du 25-02-25	Sect PA, bloc 9, Plle 17, Sup : 451,58m2	AVENUE DE LA BASE	4-BZV	MPINDY Faustin Hitchcok
29	33257 du 03-03-25	Zone non cadastrée, Sup : 388.450,00m2 soit 38ha84a50a	VILLAGE DIEU LE VEUT	POOL	Enfants NDINGA Casimir
30	34066 du 26-08-25	Sect P2, bloc 91, Plle 04, Sup : 312,31m2	72, RUE YAOUNDE	3-BZV	DIARRA BAMBA
31	34030 du 18-08-25	Sect : Zone non cadastrée, Sup : 409,94m2	QUARTIER NGAMBAMOU	POOL	TENENE YOLI Brigitte
32	33590 du 21-05-25	Sect : Zone non cadastrée, Sup : 325,76m2	QUARTIER NGAMBIO (KINTELE)	BRAZZAVILLE	GANGUIA NIANGA Armel Martial
33	33589 du 21-05-25	Sect : Zone non cadastrée, Sup : 800,00m2	QUARTIER FLORENT TSIBA	BRAZZAVILLE	INIE Julienne
34	33588 du 21-05-25	Sect : Zone non cadastrée, Sup : 402,18m2	QUARTIER ITALOLO	9-BZV	GANGUIA NIANGA Armel Martial
35	33423 du 04-04-25	Sect P8, bloc 41, Plle 1, Sup : 491,00m2	10, RUE NKOUMA (QUARTIER MILANDOU)	4-BZV	ATY Gilbert
36	33428 du 04-07-25	Sect M, bloc -, Plle -, Sup : 3.295,77m2	QUARTIER NGOUENE (ZONE CHATEAU D'EAU) OYO	CUVETTE	DE SOUZA NDONGO Ryan-Rogers
37	34065 du 26-08-25	Sect P5, bloc 47, Plle 06 (ex.05), Sup : 713,05m2	68, RUE LENINE	4-BZV	Société KOMA
38	24130 du 05-09-25	Sect P7, bloc 102, Plle 4, Sup : 291,83m2	909, RUE LAMPAKOU (QUARTIER PLATEAU DES 15 ANS)	4-BZV	NGAKOSSO Antoine
39	33979 du 31-07-25	Sect P5, bloc 43, Plle 04 (ex.03), Sup : 253,02m2	122BIS, RUE OSSELE	4-BZV	Société MOMO MARKET SARL
40	34028du18-08-25	Sect B, bloc -, Plle -, Sup : 634,78m2	RUE LIBOKA (QUARTIER OKONGO)	CUVETTE	NDINGOSSOKA Raphaël

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière

Fait à Brazzaville, le 13 octobre 2025
Paterne Dimitri ELAPIE,
Inspecteur principal des Impôts, Chef de bureau

ENVIRONNEMENT

L'évaluation environnementale stratégique et sociale au service du développement durable

La ville de Brazzaville a abrité, en septembre, une double rencontre d'envergure sous régionale: le 11e séminaire-atelier de formation sur le thème: *«Processus, méthodes et outils d'évaluation environnementale et sociale stratégique (EESS)»* et le 16e séminaire international du SEEAC, sur le thème: *«Évaluation environnementale stratégique et sociale au service du développement durable».*

Ces deux assises, placées sous les auspices de la ministre des Affaires sociales Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma, ont été organisées par le Secrétariat pour l'évaluation environnementale en Afrique centrale (SEEAC), en collaboration avec la Commission néerlandaise pour l'évaluation environnementale (CNEE) et l'Association congolaise pour l'évaluation environnementale (ACEE). Elles ont eu pour objectif principal de renforcer les compétences techniques et stratégiques des différents acteurs de l'évaluation environnementale, à travers des modules de formation, des présentations thématiques, des panels de discussion et des échanges d'expériences.

Pour le président d'honneur de l'Association congolaise pour l''évaluation environnementale, *«le thème du séminaire-atelier de formation soulève des enjeux pour nos Etats. L'évaluation environnementale stratégique (EES), en tant qu'outil d'aide à la prise de décision, permet d'intégrer de manière anticipée les considérations environnementales et sociales dans les politiques, plans et programmes (PPP)».*

«L'évaluation environnementale stratégique et développement durable permet d'analyser en amont les politiques, plans et programmes de développement afin d'identifier leurs impacts potentiels sur l'environnement, la société et l'économie. Cette évaluation contribue à: assurer une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux dans la conception et la mise en œuvre des politiques publiques; favoriser un développement durable en intégrant ces enjeux dès la phase de planification; prévenir les risques et les impacts négatifs qui pourraient nuire à la société ou à l'environnement…», a indiqué Mme Emilienne Raoul, présidente du Conseil économique et social et marraine de ces deux assises

Ouvrant les travaux de ces assises, la ministre des Affaires sociales a attiré l'attention des participants en réaffirmant une conviction profonde: *«Le développement durable n'est pas une option, mais une nécessité vitale comme le décrit Wangari Maatari, prix Nobel de la paix «nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants»».*

L'évaluation environnementale stratégique est en effet plus qu'un outil technique: elle est une boussole éthique, un instrument de gouvernance responsable permettant d'anticiper les impacts, de prévenir les dérives et de garantir que le développement ne se fasse pas au détriment du cadre de vie et de celui des générations futures.

Les officiels et les organisateurs après la cérémonie d'ouverture

Dans un monde confronté à des défis environnementaux sans précédent -changement climatique, perte de biodiversité, dégradation des ressources naturelles - il est impératif que les politiques publiques intègrent des mécanismes d'évaluation rigoureux, transparents et inclusifs. Et en Afrique Centrale, où les économies reposent encore largement sur l'exploitation des ressources naturelles; ce type d'évaluation prend une dimension urgente. Elle oblige à inscrire chaque projet de développement dans une logique de durabilité, d'équité et de responsabilité intergénérationnelle.

Les deux rencontres ont réuni des experts, chercheurs, représentants d'institutions publiques et privées, des responsables en charge du développement durable, de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire, des infrastructures, ainsi que les administrations et structures concernées par le processus d'évaluation environnementale, tout comme les organismes régionaux et internationaux, les acteurs de la société civile et le monde académique.

Ils ont été une opportunité précieuse pour croiser les expertises, partager les expériences et renforcer les capacités institutionnelles. Ils ont invité à repenser les modèles de développement, à intégrer les préoccupations environnementales dès les premières étapes de la planification, et à faire de la transparence un pilier de l'action publique.

Ils ont marqué, en définitive, une étape importante dans la dynamique de professionnalisation et d'harmonisation des pratiques d'évaluation environnementale.

Viclaire MALONGA

LA SEMAINE AFRICAINE

Bihebdomadaire d'information générale, d'action sociale et d'opinion, s'inspirant de la Doctrine Sociale de l'Eglise Catholique
Siège: Bd. Lyautey (en face du CHU)

Journal édité par la Commission Episcopale des Moyens de Communication Sociale.
B.P. 2080 - BRAZZAVILLE -

Président:
Mgr Abel LILUALA,
Archevêque de Pointe-Noire

Vice-Président
Directeur de Publication / Rédacteur en chef:
Albert S. MIANZOUKOUTA
Rédacteur en chef: Cyr Armel YABBAT- NGO
Tel : (242) 05 500 77 68 / 06 661 98 43

Secrétaire de rédaction:
Guy-Saturnin MAHOUNGOU
06 671 72 20 /05 575.66.20

Infographisme: Atelier: La Semaine Africaine
Service Commercial: Brazzaville:
Tél.: 06.660.75.86

Pointe-Noire: Chef de bureau
Véran Carrhol YANGA
05 6977554 / 06 6682472

Service commercial: 05 553 16 93 / 06 671 44 05
E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr
Site Internet:
www.lasemaineafricaine.info.

Maître **Bernard PASSI**, Notaire à Pointe-Noire, élisant domicile en l'Etude de Maître **Hugues Anicet MACAYA BALHOU,** Notaire, en son Etude sise 19, Avenue Charles DE GAULLE, Immeuble C.N.S.S, 3ème étage, porte 303, B.P.: 4171, Tél.: (242) 05.537.73.49; 06.698.27.05. E-mail: bernardpassi3@gmail.com

MISE A JOUR DES STATUTS DE LA SOCIETE ZEROCK CONSTRUCTION CONGO SARL

Aux termes du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire dûment enregistré sous le numéro: 6517, folio 160/4, de la Société **ZEROCK CONSTRUCTION CONGO SARL**, Société à Responsabilité Limitée au capital de Soixante-neuf millions (69.000.000) de francs CFA, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro: R.C.C.M.CG-PNR-01-2009-B 12-00085, au siège de ladite Société,

Les Associés de ladite ont décidé de:

-Approuver l'augmentation du capital social;

-Approuver l'extension de l'objet social de ladite société.

En conséquence, les statuts de la Société **ZEROCK CONSTRUCTION CONGO SARL**, ont été substantiellement modifiés.

Dépôt légal des actes a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de la ville de Pointe-Noire, sous le numéro **CG-PNR-01-2025-M-06630**, le même jour.

Pour avis,
Maître Bernard PASSI

NECROLOGIE

Hervé Brice Mampouya, journaliste aux Dépêches de Brazzaville, les enfants Mampouya: Flore, Aymar, Diane, Ines, Aude, Darel, les familles Mbembé et Kimpandzou ont la profonde douleur de vous annoncer le décès ce lundi 27 octobre 2025 de leur mère, sœur, tante et épouse, madame MAMPOUYA née BOUKAKA JOSEPHINE au CHU de Brazzaville des suites de maladie.

La veillée mortuaire a lieu au n° 140 de la Rue Jolly à Bacongo, non loin de l'hôpital de base de Bacongo.

La date des obsèques vous sera communiquée ultérieurement.

Paix à son âme.

*** ANNONCE LEGALE***

Maître André POBA, Notaire à Pointe-Noire soussigné,
en son Etude sise,
377 avenue Jacques OPANGAULT, Hôtel Suite-Sweet, 1er étage, en face de l'immeuble Jean Pierre THYSTERE TCHICAYA,
Téléphone (242) 06 632 40 06/E-mail:andrenaveck9@gmail.com.

A, Suivant acte authentique reçu le treize octobre deux mil vingt-cinq, procédé à la création de la Société présentant les caractéristiques suivantes:

Forme: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle.
Dénomination: M.P SERVICES Sarlu

Objet: BTP; Génie civil; Chaudronnerie; Restauration; Gestion des installations et Maintenance générale; Mise à disponibilité et gestion du personnel; Prestation de services ON/OFF Shore; Logistique et Location des véhicules.

Capital: UN MILLION CINQ CENT MILLE FRANCS CFA (1.500.000).

Siège: Pointe-Noire, Route Nationale Arrêt Eloi Loandjili, Arrondissement n° 5 Mongo-Mpoukou, REPUBLIQUE DU CONGO.

Gérance: La société est administrée par Monsieur **Miguel Jidyan Gwladis MAKOSSO POUTY**, demeurant à Pointe-Noire, quartier Siafoumou. De nationalité congolaise.

R.C.C.M: CG-PNR- 01-2025-B13-00190.

Pour avis,

Le Notaire

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLANET DE L'INTEGRATION REGIONALE (MEPIR)

PROJET REGIONAL D'AMELIORATION DES CORRIDORS DE TRANSPORT ROUTIER ET FLUVIAL EN AFRIQUE CENTRALE (PRACAC)-AGENCE FIDUCIAIRE

DU PROJET DE RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE URBAINE

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N°001/MEPIR/2025/UGP PRACAC

RECRUTEMENT D'UN SPECIALISTE EN GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIERE ET COMPTABLE POUR LE PROJET DE RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE URBAINE

I-CONTEXTE

La République du Congo a obtenu de la Banque mondiale, une Avance de Préparation (PPA) pour le Projet de Renforcement de la Résilience Urbaine (en cours de préparation) qui vise entre autres objectifs: d'améliorer l'accès aux services urbains de base résilients et d'accroitre la résilience aux risques d'inondation et d'érosion dans des zones sélectionnées de Brazzaville et de Pointe-Noire. A cet effet, l'Unité de Gestion du Projet Régional d'Amélioration des Corridors de Transport Routier et Fluvial en Afrique Centrale (PRACAC) désigné pour gérer l'avance de préparation et les fonds y relatifs a l'intention d'utiliser une partie du montant pour effectuer des paiements au titre du: **Recrutement d'un Spécialiste en Gestion Administrative, Financière et Comptable (SGAFC) pour le Projet.**

II-TACHES ET RESPONSABILITES

Sous l'autorité directe du Coordonnateur du Projet, le (la) Spécialiste en Gestion Administrative, Financière et Comptable (SGAFC) sera chargé entre autres de:

a) En matière de gestion administrative:
- Assurer l'administration du projet;
- Veiller à la validation du manuel de procédures administratives, comptables et financières du projet, sa mise en œuvre et ses éventuelles révisions, pour assurer l'efficacité du dispositif de gestion financière selon les règles convenues avec la Banque mondiale;
- Superviser le classement et l'archivage physique et électronique de tous les documents du Projet, y compris de gestion du personnel, avec l'appui d'un système informatique;
- Participer à la programmation, au suivi et à l'évaluation des activités du projet;
- Contribuer ou superviser la rédaction des rapports du Projet (comptes-rendus des réunions, rapports trimestriels et annuels d'activités et de suivi financier), et des correspondances du Projet.
- Participer à la préparation des contrats avec les consultants et autres partenaires de services.

b) En matière de gestion financière et budgétaire:
- S'assurer de la mise en place d'un système informatique intégré de gestion budgétaire, comptable et financière. Le système inclura tous les modules nécessaires permettant notamment la préparation des Rapports de Suivi Financier (RSF) et des Demandes de Remboursement de Fonds (DRF);
- Assurer le suivi de l'exécution budgétaire et rendre régulièrement compte au Coordonnateur du Projet et à la Banque mondiale, notamment lors des missions de supervision;
- Participer à la préparation, la consolidation et la mise à jour du Plan de Travail et Budget Annuel, en relation avec les autres responsables;
- Suivre l'exécution financière des conventions, contrats et/ou protocoles avec les prestataires de services impliqués dans l'exécution des activités du projet;
- Préparer les RSF et les DRF suivant les standards et la périodicité convenus avec la Banque mondiale;
- Assurer la réalisation régulière et dans le temps des audits financiers et comptables, et coordonner la préparation des missions d'audit interne et externe, ainsi que le suivi de la mise en œuvre des recommandations.

c) En matière de gestion comptable:
- S'assurer de la bonne tenue de la comptabilité générale, budgétaire et analytique;
- Vérifier les imputations comptables avant leur saisie dans les journaux;
- Suivre les comptes fournisseurs (avances de démarrage, retenues de garanties, cautions, dettes, etc.);
- Assurer l'effectivité du contrôle interne de la comptabilité du projet;
- Coordonner la réalisation des inventaires selon la périodicité indiquée dans le manuel de procédures du projet en matière de gestion du personnel.

d) En matière de gestion du personnel:
- Assurer la paie et la gestion des ressources humaines;
- Appliquer les lois et règlements énoncés dans les manuels, directives, circulaires et mémoires relatifs à la gestion du personnel;
- Procéder à l'évaluation et à la notation annuelle du personnel de son unité et approuver ou réorienter leurs objectifs annuels;
- Tenir régulièrement des rencontres de planification et de suivi régulièrement avec le personnel de son unité afin d'assurer une bonne coordination et un esprit d'équipe;
- Assurer le renforcement de capacités des agents du Ministère de tutelle qui seraient affectés au suivi de la mise en œuvre du projet.

e) En matière de gestion du patrimoine:
- Assurer la gestion des immobilisations;
- S'assurer que les stocks et les équipements acquis sur les fonds mis à la disposition du Projet sont régulièrement enregistrés, protégés et à disposition pour un éventuel contrôle inopiné;
- Faire prendre toute mesure permettant de localiser et d'identifier les équipements acquis sur les fonds mis à la disposition de l'UGP et des autres bénéficiaires;
- Veiller à ce que les immobilisations et tout autre consommable soient utilisés à bon escient et entretenus régulièrement, selon les besoins;
- Dresser les inventaires des immobilisations selon un calendrier préétabli, conformément au manuel de procédures du Projet;
- Veiller à la sécurité des locaux;
- Veiller au respect strict de la procédure d'approvisionnement en biens et services, en collaboration avec le Spécialiste en Passation de Marchés (SPM) de l'UGP;
- Etc.

III- QUALIFICATIONS REQUISES

Le candidat à ce poste devra:
- Être titulaire d'un diplôme universitaire supérieur de niveau minimum Master (Bac + 5) ou équivalent en comptabilité, sciences économiques et financières, contrôle de gestion ou toute autre discipline équivalente d'une université connue;
- Avoir acquis, au cours des dernières années, une expérience professionnelle récente pertinente (au moins 5 ans) en gestion administrative et financière dans un cabinet comptable, un cabinet d'audit, une entreprise, une administration publique ou des projets de développement, aussi à des postes de responsabilité;
- Avoir une expérience professionnelle satisfaisante d'au moins deux (02) ans comme SGAFC ou d'au moins quatre (04) ans comme Comptable d'un projet de développement serait un atout;
- Avoir une maîtrise complète des outils informatisés de gestion financière et de systèmes comptables (tel que TOMPRO), une très bonne maîtrise de Microsoft Office (Word, Excel, Power Point) et des courriers électroniques;
- Présenter des qualités de leadership, de travail en équipe, de rigueur, d'honnêteté morale et de travail sous pression;
- Avoir une excellente maîtrise écrite et orale du français;
- Avoir la connaissance de la langue anglaise serait un plus.

NB:
• Tous les candidats fonctionnaires doivent noter que dans l'éventualité qu'ils sont retenus, ils ne pourront être recrutés qu'à condition qu'ils puissent prouver et/ou justifier qu'ils sont soit détachés ou mis en disponibilité par la fonction publique, et s'engagent individuellement dans le cadre de contrats de consultants individuels.
• Sauf dans le cadre des exceptions prévues par la loi, les candidats ayant déjà été admis à faire valoir leurs droits à la retraite au moment de postuler ne seront pas retenus. Ceci vaudra aussi pour les candidats atteignant l'âge de la retraite, soit au moment du recrutement, soit avant la fin de la première année du contrat.
• Les candidatures émanant de personnes ayant exercé au sein d'une unité de gestion d'un projet financé par la Banque mondiale et frappé de dépenses inéligibles, seront désavantagées.
• Pour assurer la non-perturbation de l'exécution des projets de développement, les candidats travaillants, au sein d'une unité de gestion de l'un des projets de développement financés par la Banque mondiale dont la date de clôture vient à terme dans l'année suivant la publication des présents termes de référence, ne sont pas autorisées.
• Les candidatures féminines sont encouragées.

IV- METHODE DE SELECTION

La sélection des candidats se fera en deux (02) phases: i) une phase de présélection des candidats sur la base de leur CV qui permettra l'établissement d'une liste restreinte composée de candidats répondant aux critères minimums de qualification et d'expérience consignés dans l'appel à manifestation d'intérêt; ii) une phase d'interview pour laquelle, les candidats présélectionnés sur la liste restreinte se présenteront avec les pièces constitutives de leurs dossiers de candidatures. Seul(e)s les candidat(e)s présélectionné(e)s seront contacté(e)s.

V- DEPÔT DES CANDIDATURES

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et les termes de référence complets à l'adresse indiquée ci-dessous de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 (heure locale).

Les dossiers de candidatures comprenant: **une lettre de motivation, un curriculum vitae à jour et signé, incluant trois (03) références professionnelles, des copies de diplôme, des certificats de travail ou tout autre document justifiant de l'expérience et de la qualification pour le poste,** doivent être déposés sous plis fermé ou envoyés par courrier électronique à l'adresse ci-dessous au plus tard le **18 novembre 2025 à 16H00, heure locale** avec la mention: **«Recrutement d'un Spécialiste en Gestion Administrative, Financière et Comptable pour le Projet PRRU».**

Contact
Monsieur le Coordonnateur du Projet PRACAC/PRRU
Rue Duplex n° 12 /Secteur Blanche Gomez
Tél. (242) 05 206 29 15
E-mail: pracaccongo@gmail.com
Centre-ville/Brazzaville-CONGO

Fait à Brazzaville, le 22 octobre 2025

Le Coordonnateur,

Benoît NGAYOU

Etude de Maitre Salomon LOUBOULA
Notaire titulaire d'office à Brazzaville, Résidence les Flamboyants
Place de la Fontaine (Ex Camp 15 Août)
B.P: 2927, Brazzaville, République du Congo
Tél: (+242) 06 677 89 61
E-mail: salomonlouboula@gmail.com

INSERTION LEGALE

TotalEnergies Marketing Congo S.A.
SOCIETE ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION
AU CAPITAL DE 10.000.000 FCFA
Siège social: RUE DE LA CORNICHE/ B.P: 1037, Brazzaville
REPUBLIQUE DU CONGO.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 MAI 2025.
RCCM: CG-BZV-01-2001-B14-00069.

DESIGNATION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT PERMANENT DE TotalEnergies Marketing Afrique.

Suivant Procès-verbal du Conseil d'Administration du **26 Mai 2025** reçu en dépôt aux rangs des minutes du Notaire soussigné, le **30 Juillet 2025**, enregistré à la recette de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de EDT Plaine à Brazzaville, le **11 Août 2025**, sous folio **N°139/9**, numéro **4324**, les Administrateurs de la Société **TotalEnergies Marketing Congo**, Société Anonyme avec conseil d' Administration au capital de **10.000.000 francs CFA** dont le siège social est situé à Brazzaville, rue de la Corniche, B.P:1037, République du Congo, ont été informés que la société **TotalEnergies Marketing Afrique**, Administrateur de la société **TotalEnergies Marketing Congo S.A** a décidé de remplacer avec effet immédiat son Représentant permanent, Monsieur **Noubi BEN HAMIDA** par Monsieur **Patrick DE-VITRY** pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se réunira en 2027.

Le Conseil a pris acte de cette désignation et a accepté le remplacement du Représentant permanent de l'Administrateur **TotalEnergies Marketing Congo S.A.**
Monsieur **Patrick DE-VITRY** a remercié les Administrateurs et a déclaré ne pas se trouver dans une situation de déchéance ou d'incompatibilité avec l'exercice de ses fonctions, qu'il accepte en conséquence.

Dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 13 Aout 2025 par les soins du Notaire soussigné et l'inscription modificative a été portée le 13 Aout 2025 au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville sous le numéro **RCCM/ CG-BZV-01-2001-B14-00069.**

Fait à Brazzaville, le 28 Octobre 2025

Pour insertion légale,

Maître SALOMON LOUBOULA NOTAIRE Résidence les Flamboyants «Ex Camp 15 Août» Place de la Fontaine B.P. 2927 - Brazzaville, Tél: (+242) 06 677 89 61 - 05 705 12 45

Maître Salomon LOUBOULA.

LUTTE CONTRE LE CANCER

La fondation Tabita Allegresse éveille les consciences des femmes

L'auditorium du mémorial Pierre Savorgnan de Brazza a accueilli, du 23 au 24 octobre 2025, deux journées de sensibilisation aux cancers du sein et du col de l'utérus, organisées par la fondation Tabita Allegresse (FTA).

Au premier plan, les officiels à l'ouverture des journées

L'ouverture de ces journées d'échanges sur ces pathologies qui continuent de faire des victimes a connu la participation de plusieurs invités dont la directrice générale du mémorial Pierre Savorgnan de Brazza, Belinda Ayessa; du conseiller du ministre de la Santé François Libama, des représentants du système des Nations unies au Congo, et du Pr. Judith Nsondé Malanda, directrice du Programme national de lutte contre le cancer.

Peu avant les masters class axés sur les cancers du sein et du col de l'utérus qui intègrent les activités de la campagne mondiale de sensibilisation contre ces deux maladies, organisée en octobre de chaque année, la présidente de la FTA, Lydie Léonce Ndongo Boronse a fait un aperçu sur la création de cette fondation. Il s'agit d'une histoire d'amour et de douleur qu'elle éprouve de sa mère, feue Tabita Allégresse Mokana, arrachée à la vie par un cancer du pancréas en 2017. De cette douleur est née une conviction, celle de faire en sorte qu'aucune femme, qu'aucune famille ne perde un membre des suites du cancer. *«Chaque année, le mois d'octobre dit "octobre rose" et "novembre bleu", la fondation s'active à intensifier ses efforts pour sensibiliser et sauver des vies grâce à la détection précoce»*, a dit la présidente de cette fondation, sollicitant des appuis, car elle mise sur la synergie des partenaires pour faire reculer la maladie.

L'OMS, par la voix de son représentant Mpassi Loemba, a réaffirmé son engagement d'être toujours aux côtés du Gouvernement et d'autres partenaires pour pouvoir accompagner la lutte contre les maladies non transmissibles et le cancer en particulier.

Accueillant les journées scientifiques, Belinda Ayessa a circonscrit ces assises en ces termes: *«Si nous nous retrouvons ici dans l'auditorium, c'est pour inscrire dans la trame de notre société un fil, le fil de la vigilance, de la prévention, mais aussi celui de la dignité humaine. "Octobre Rose" se veut être une pédagogie de la vie, une incitation à regarder ensemble une réalité qui nous concerne tous. Le philosophe Emmanuel Leminas écrivait: la véritable humanité, c'est la responsabilité pour autrui. C'est bien cette responsabilité que nous assumons, celle d'éduquer et de prévenir»*, a-t-elle dit avec conviction que le cancer pourra être éradiquer un jour.

Ainsi, le cancer du sein est reconnu comme un voleur silencieux, à entendre un jeune artiste, ambassadeur du Programme national de lutte contre le cancer (PNLC).

Au Congo, une augmentation progressive de cas est constatée et les facteurs de risques sont, entre autres, la mauvaise alimentation, le manque d'exercices physiques réguliers, le dépistage tardif, etc. Si bien que 90% de cas sont détectés au stade très avancé.

Pour encourager une bonne prise en charge du cancer au Congo, la directrice du Programme national de lutte contre le cancer (PNLC), le Pr Judith Nsondé Malanda, a plaidé pour la mise en place d'un comité national de lutte contre le cancer sous tutelle du ministère de la Santé; l'organisation des campagnes de sensibilisation sur la lutte contre l'alcoolisme et le tabagisme.

Victor GUEMBELA

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Vers l'installation des comités de gestion des établissements scolaires

Pour renforcer la gouvernance des établissements scolaires publics, il est prévu la mise en place des comités de gestion des établissements scolaires (COGES). C'est dans ce cadre que s'est tenu du 20 au 22 octobre 2025, à Brazzaville, l'atelier national de réflexion sur l'installation des COGES des établissements du sous-secteur de l'enseignement technique et professionnel.

Les ministres Jean-Luc Mouthou et Ghislain Thierry Maguessa Ebomé

C'est le ministre de l'Enseignement technique et professionnel, Ghislain Thierry Maguessa Ebomé qui a ouvert l'atelier, financé par la Banque mondiale par l'entremise du ''Programme accélérer la gouvernance institutionnelle et les réformes pour un fonctionnement durable des services'' (PAGIR).

Il sied de rappeler que ces comités sont institués par le décret du 4 juin 2025 fixant les attributions, l'organisation et le fonctionnement des organes de gestion des établissements publics de l'enseignement technique et professionnel. Leur installation nécessite une coordination étroite entre les ministères concernés; le ministère de l'Enseignement technique, celui de l'Intérieur et la décentralisation, ainsi que celui des Finances, afin de garantir leur conformité avec les prescriptions légales et réglementaires.

A propos de cet atelier, il a été question de réfléchir sur le cadre d'installation et de fonctionnement des COGES, afin de promouvoir une gouvernance participative, transparente et efficace dans les établissements d'enseignement technique et professionnel. Les COGES constituent un outil de gestion décentralisée favorisant la participation des acteurs locaux, enseignants, parents d'élèves, apprenants, collectivités locales et administrations, à la prise de décision et à la gestion rationnelle des ressources des établissements. *«J'espère qu'au sortir de cet atelier, nos établissements seront mieux gérés, que les ressources affectées seront bien orientées»*, a indiqué le ministre Ghislain Thierry Maguessa E.

La directrice des études et de la planification au ministère de l'Enseignement général Estelle Nzambi Nzoussi a souligné que la mise en place des COGES constitue une étape essentielle pour renforcer la gouvernance des écoles, en accord avec les objectifs du PAGIR.

Trois jours durant, près d'une centaine de participants ont réfléchi sur les modalités pratiques d'installation des COGES au sein des établissements scolaires technique et professionnel. Ine Fine, la trajectoire des COGES est tracée pour une bonne gestion des écoles.

L'instauration des comités de gestion des établissements scolaires intègre la dynamique du programme PAGIR, fruit du partenariat entre la Banque mondiale et le Congo, qui vise à renforcer durablement les services publics, notamment dans les secteurs de l'éducation et de la santé, par une gouvernance modernisée et orientée vers la performance.

Germaine NGALA

MAITRE NOEL MOUNTOU
NOTAIRE

Titulaire d'une Etude sise à Pointe-Noire, Marché Plateau,
à côté de la boulangerie NAJAH, Rue MPANZOU,
Centre-ville, Tél: (242) 06.660.81.10 ;
E-Mail: noelmountounotaire1@gmail.com

«DT SOFT»

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
CAPITAL : 1.000.000 FRANCS CFA
Siège social : 02 bis, Rue Kouango, Talangaï
BRAZZAVILLE
REPUBLIQUE DU CONGO

INSERTION LEGALE

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire du vingt-cinq septembre deux mil vingt-cinq, enregistré le sept octobre de la même année, Folio **187/30 n°7785**, le Notaire soussigné a reçu en dépôt le procès-verbal des décisions de l'associé unique de la société **DT SOFT SARL U**, dont le siège social est situé à Brazzaville, 02 bis, Rue Kouango, Talangaï.

Aux termes dudit procès-verbal, l'associé unique a:

- Prononcé, par anticipation, la dissolution et la radiation de la société **DT SOFT SARL U,** qui devait fonctionner quatre-vingt-dix-neuf (99) ans en vertu de l'article 4 des statuts, à compter du premier juillet deux mil vingt-cinq.

Ladite décision a été déposée au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville et modification conséquente a été faite le 13 Octobre 2025 sous le **n°CG-BZV-01-2025-D-01115.**

Pour avis

Maître Noël MOUNTOU

Maître **Sandra Célia M'BATCHI-DHELLO BOUBAG**, Notaire à Pointe-Noire, République du Congo, en son Etude sise Avenue Charles De Gaulle (au-dessus des Ets JAKANE à côté du restaurant JAIPUR en diagonal de PARK N SHOP), Boite Postale 1161, Téléphone (242) 05.523.85.38 ; 06.631.74.01;

INSERTION LEGALE

Le Notaire ci-dessus nommé a, suivant acte authentique, reçu le dix-sept septembre deux mille vingt-cinq, enregistré folio **174/9 n° 2257**, procédé à la création de la société présentant les caractéristiques suivantes:

Forme: Société A Responsabilité Limitée à caractère Unipersonnel
Dénomination: Electricité Maintenance Services et Construction en sigle **«EMSC SARLU»**
Objet: La société a pour objet directement ou indirectement en République du Congo et dans tous pays :

- L'installation des équipements électriques;
- Maintenance des équipements électriques;
- L'installation des équipements de réseau informatique;
- Maintenance des équipements de réseau informatique;
- L'installation des équipements de télécommunication;
- Maintenance des équipements de télécommunication;
- L'installation des équipements de contrôle d'accès et vidéo surveillance;
- Maintenance des équipements de contrôle d'accès et vidéo surveillance;
- L'installation des équipements de détection et extinction incendie;
- Maintenance des équipements de détection et extinction incendie;
- L'installation des équipements de climatisation et plomberie;
- Maintenance des équipements de climatisation et plomberie;
- Les travaux d'assainissement (vidange, curage caniveaux, fosses septiques et puisards, traitement des espaces verts, désinfection);
- Livraison d'eau;
- La fourniture de matériels et équipements industriels/pétroliers;
- La mise en disponibilité du personnel.

Et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus, et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement, le tout pour son propre compte ou pour le compte des tiers.

Capital: FRANCS CFA UN MILLION (1.000.000).
Siège: sis, au quartier Loandjili, en diagonal de l'Agence E²C, non loin du rond-point Loandjili, Arrondissement IV Loandjili, Pointe-Noire, République du Congo.
Gérant: Monsieur **Alfred Brunnel SITA.**
R.C.C.M: La société est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville sous le numéro **CG-PNR-01-2025-B-00631.**

Pour avis,

Maître Sandra Célia M'BATCHI-DHELLO BOUBAG.

RENTREE DU LIVRE DE L'AET

Des échanges autour des onze ouvrages de Charles N'Kouanga

Organisée par l'Association des anciens enfants de troupe du Congo (AET) et placée sous le thème:*"2199 pages de Charles N'Kouanga"*, la rentrée du livre de l'AET s'est déroulée samedi 25 octobre 2025 à leur permanence,à Brazzaville. Cette rencontre a été entièrement consacrée à l'ancien enfant de troupe, l'écrivain et poète Charles N'Kouanga, en rapport avec sa foisonnante production littéraire constituée de romans, nouvelles et recueils de poèmes. Ses onze ouvrages ont été à l'honneur, et notamment les trois choisis pour être décryptés par trois criques littéraires, le tout appuyé par la lecture des textes et des échanges, avec l'intermède animé avec brio par l'AET et slameur Aristide J. Johnson qui a décroché récemment un Prix dans ce domaine à Abidjan, en Côte d'Ivoire. C'était en présence de Rémy Ayayos Ikounga, président de l'association, et président de la panafricaine des AET; d'Emma Mireille Opa Elion, directrice générale de l'Artisanat, écrivaine et dramaturge; de la communauté des AET et de nombreux férus de la littérature.

L'écrivain Charles N'Kouanga

Décryptant le recueil de nouvelles ''Le clochard'', l'écrivain Jessy Loemba a souligné que *«cette œuvre publiée en 2014 consacre la naissance littéraire de l'auteur. Il est à classer dans la catégorie des mélanges, combinant la poésie et la nouvelle. Ce qui retient l'attention du lecteur, c'est le titre de l'ouvrage, il le met en déroute. En réalité, il est question d'une altercation entre deux immigrés africains et un français de souche. L'altercation est née d'un congolisme»*.

De la critique du roman *''L'intruse du Khalifat''*, Patherson Mouokaulho Itsissa a relevé: *«Ce roman est riche en sujets de société, il tourne autour des questions sécuritaires et du terrorisme. L'auteur aborde un certain nombre de questions comme: l'internet et les jeunes; les menaces terroristes; les changements climatiques; l'éducation nationale; l'instrumentalisation de la foi; la fin de la censure; l'égalité entre l'homme et la femme; les églises, etc. A travers ce roman, Charles N'Kouanga a tenté de moraliser la société et à décrire la dimension humaine. Son œuvre est un miroir social et humain auquel il s'identifie»*.

Le Dr-écrivain Rosin Loemba a, de son côté, planché sur les recueils de poèmes :''Hosties marlyques' et ''Odes leyennes'''. D'après lui, *«l'œuvre de l'auteur se distingue par son immensité, elle aborde une diversité de thèmes. Poète lyrique, il égraine avec fermeté certains sujets, et ne résine pas de dénoncer certains méfaits de la société, comme l'injustice.Il aborde également le thème de la mort…Il peint une poésie simple, en un mot, il déclame l'expression de la vie…»*.

Après une longue série de questions, appuyée par des témoignages, répondant à la question sur le fil conducteur de ses œuvres, Charles N'Kouanga a souligné: *«Ce qui est important, c'est de faire en sorte que ses écrits puissent refléter la réalité du terrain et de la société»*.

«Le roman ''L'intruse du Khalifat'' est l'un des plus aboutis de l'auteur par la qualité de l'écriture et des thématiques. Il aborde les questions de terrorisme avec expertise, et lorsqu'on le lit, on sort avec des questions d'intelligence», a fait observer Sauve Gérard Ngoma Malanda, journaliste-écrivain et diplomate.

«J'ai connu l'auteur en 1980 lorsque j'entrais à l'école militaire préparatoire des cadets de la révolution (actuelle école militaire préparatoire général Leclerc), lui en 3e et moi en 6e. En découvrant les vers de ses différents poèmes, je peux me permettre de relever que je suis impressionné par la qualité de son écriture», a fait savoir le président Rémy Ayayos Ikounga.

A noter que l'ancien enfant de troupe Charles N'Kouanga a commencé sa carrière littéraire en 2014. Il compte à son actif onze ouvrages et a, dans sa gibecière, deux ouvrages en gestation dont la parution est imminente.

Alain-Patrick MASSAMBA

FESTIVAL TUSEO 2025

Trois jours de bonheur et de fous de rire!

Evènement d'envergure internationale, unique en son genre en Afrique centrale, la 18e édition du Festival international du rire de Brazzaville Tuseo a eu lieu du 23 au 25 octobre 2025 dans la salle Savorgnan De Brazza de l'Institut français du Congo (IFC), sous le thème: ''Rions en grand".

L'humour se veut un langage universel

Le festival a rassemblé des humoristes venus de Guinée, du Mali, du Gabon, de la République Démocratique du Congo, mais également des Antilles françaises, notamment de la Guyane, sans oublier de nombreux talents congolais comme: Juste Parfait et Eddy Bayo, un véritable carrefour de cultures humoristiques francophones où l'humour se veut un langage universel. Il a tenu ses promesses. Sketches, improvisations et interactions avec le public étaient au rendez-vous. Serro Kassa, chanteur tradi-moderne de Kingoli, offrant un mélange d'humour et de rythmes congolais, était également de la partie. Le public s'est vraiment régalé.

«Le public a répondu présent. Ce qu'on a vu ce sont des gens qui ont rigolé, et c'est ça l'essence d'un spectacle d'humour. Là où les gens ne rient pas, c'est une veillée», a estimé l'humoriste Juste Parfait.

Lauryathe Bikouta, fondatrice du festival, n'a pas dissimulé sa satisfaction: *«C'est la première fois que nous accueillons un humoriste venu de Guyane, ce qui marque un mélange culturel longtemps souhaité par l'organisation. Nous avons reçu également une étoile de la RDC, originaire de Bukavu, une région marquée par des conflits. C'est notre façon de témoigner notre solidarité envers le peuple congolais frère. Désormais exporté en Europe, Tuseo a déjà organisé deux éditions sur le continent européen, signe de son rayonnement grandissant»*, a-t-elle déclaré.

Créé en 2004, le Festival Tuseo célèbre cette année vingt et un an d'existence. Au fil des ans, il s'est imposé comme un tremplin pour les humoristes congolais et un espace d'échanges pour les artistes de la Francophonie. De nombreux humoristes aujourd'hui reconnus sur la scène internationale y ont fait leurs premiers pas.

Alain P. MASSAMBA

CELEBRATION DE LA PHRATRIE

L'évènement a connu un éclat particulier

La commémoration de la Phratrie a eu lieu du 28 au 31 octobre 2025 à l'Institut français du Congo (IFC) de Brazzaville, sous le thème: *''Trente ans après la disparition de Sylvain Bemba, que devient la Phratrie congolaise?"*.

Les activités ont été lancées en présence de plusieurs personnalités et, notamment, du conseiller de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France au Congo, directeur de l'IFC, Antoine Peltier, de Patrice Yengo, membre de l'ITEM, du représentant de la ministre en charge de l'Industrie culturelle, promoteur du projet, des écrivains, des férus de la littérature, des artistes de toutes sortes etc.

Au menu de la première journée: des spectacles: *''La valse interrompue"*, de Sylvain Ntari Bemba, par la Troupe Maloba de Serge Limbvani; des lectures des textes: *''Congo Rumba"* de Blaise Bilombo par Stan Matingou; *''L'enfer c'est Orphéo"* de Sylvain Ntari Bemba par Georgette Kouatila; *''La vie et demi"* de Sony Labou Tansi par Vérêve Mafoua Mwana Caucau; *''Lettre à José Pivin"* par Saint Nathanaëlle des lettres; ''Je n'ai pas besoin de paix, j'ai besoin de justice", par ArrSlam; de slam.

A cela, il faut ajouter: des projections de film comme: *''Diogène à Brazzaville"* de Léandre-Alain Baker; tables-rondes, telle que: *''La revue liaison et la naissance de la littérature congolaise"*, participants au panel Pr Mukala Kadima Nzuji, éditeur; Pr André Patient Bokiba, conseiller culturel du Président de la République; vernissage et expositions photos de la phratrie congolaise et de la littérature congolaise d'écrivains congolais toutes générations confondues, et de leurs œuvres pour certains.

A.-P.M.

MINISTERE DES FINANCES, DU BUGGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE BRAZZAVILLE-CENTRE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

ANNONCE LEGALE N°475/2025/BZ-C
INSERTION LEGALE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours: cette procédure concerne les immeubles suivants:

N° d'ordre	N° de réquisition	Références cadastrales	Quartiers	Arr /Dpt	Requérants
1	33987 du 1er-08-25	Sect P2, bloc 97, Plle 12 (ex.7), Sup : 331,37m2	3, RUE MONGO	3-BZV	Enfants LOKAYAMA
2	33999 du 02-04-25	Sect -, bloc -, Plle -, Sup : 4.000,00m2	VILLAGE SOUH	POOL	OKO DIANDAHA Julien Pierre Cyriac
3	33400 du 02-04-25	Sect -, bloc -, Plle -, Sup : 400,00m2	LIFOULA	POOL	OKO DIANDAHA Julien Pierre Cyriac
4	34083 du 1er-09-25	Sect B1, bloc 25, Plle 3, Sup : 540,00m2	DERRIERE LA RIZERIE (QUARTIER CENTRE)	CUVETTE-OUEST	KOUESSALI GAULHOT Peisleyth Cherdeland
5	33259 du 03-03-25	Sect néant, bloc néant, Plle néant, Sup : 199,08m2	KINTELE	POOL	AGOUADOM Jean Cyr
6	34079 du 29-08-25	Sect -, bloc -, Plle -, Sup : 370,14m2	QUARTIER 3 (GASTON NPOUILILOU)	POOL	AWE Virginie
7	33577 du 19-05-25	Sect -, bloc -, Plle -, Sup : 800,00m2	QUARTIER OUENZE (ZONE BOUGUI)	CUVETTE-OUEST	OKISSE Richard
8	34081du 1er-09-25	Sect P8, bloc 24, Plle 13 (ex.7), Sup : 481,77m2	19, RUE BONGA	4-BZV	MALANDA EYENET Remy Adrice
9	33566 du 14-05-25	Sect P14, bloc 267, Plle 10, Sup : 113,60m2	8, RUE OBILI (MIKALOU I)	5-BZV	ELENGA née ILOKI Marie
10	34067 du 26-08-25	Sect P11, bloc 129, Plle 5 (ex.1745), Sup : 489,83m2	1745, RUE MAKOKO	5-BZV	AKOUABOSSI ITOUA Grège Emmaüs
11	33356 du 05-06-25	Sect : Zone non cadastrée, Sup : 4.921,20m2	VILLAGE MOUTOH (ZONE AGRI-CONGO)	POOL	ELENGA ITOUA Audriche Destin
12	33657 du 05-06-25	Sect : Zone non cadastrée, Sup : 933,37m2	VILLAGE MOUTOH (ZONE AGRI-CONGO)	POOL	ELENGA ITOUA Audriche Destin
13	33655 du 05-06-25	Sect BD4, bloc 182, Plle 25, Sup : 202,82m2	18, RUE BAHOULI (QUARTIER NKOMBO-MATARI)	9-BZV	ELENGA ITOUA Audriche Destin
14	33659 du 05-06-25	Sect : Zone non cadastrée, Sup : 398,47m2	QUARTIER FLORENT TSIBA	BRAZZAVILLE	ELENGA ITOUA Beni Destin Junior
15	33677 du 12-03-24	Sect P4, bloc 72, Plle 08, Sup : 148,45m2	28, RUE ZANAGA (QUARTIER GAÏKA)	4-BZV	MIKOLO LECOQUE Eddy Felly
16	32248 du 15-07-24	Sect P8, bloc 100, Plle 4bis, Sup : 201,26m2	36BIS, RUE LOUOMO	4-BZV	ITOUA BONDA Michelle Céleste
17	33896 du 08-07-25	Sect -, bloc -, Plle -, Sup : 1.278,65m2	QUARTIER VOUO	CUVETTE-OUEST	LANDZE Edgard
18	34033 du 18-08-25	Sect -, bloc -, Plle -, Sup : 793,45m2	VILLAGE MINGALI-BAMBOU	POOL	LANDZE Edgard
19	34179 du 19-09-25	Sect A, bloc -, Plles 06 et 07, Sup : 990,94m2	QUARTIER ANGOUNOU (DJAMBALA)	PLATEAUX	Champs Evangélique de la Restauration et du Salut (CERS)
20	31678 du 14-03-24	Sect : Zone non cadastrée, Sup : 400,00m2	ROUTE NATIONALE N°2 (KINTELE)	POOL	ITOUA Horcy Guychel
21	31122 du 30-11-23	Sect M, bloc -, Plle -, Sup : 398,99m2	KINTELE (QUARTIER N°2 NGAMBIO)	POOL	OBOUNGA Emery Corneille
22	28925 du 14-07-22	Sect : Zone non cadastrée, Sup : 960.868,79m2 (96ha08a68ca)	VILLAGE NGOUOMI	POOL	BIZITOU Prosper
23	33378 du 04-07-25	Sect P7, bloc 83, Plle 13 (ex.224), Sup : 357,29m2	224, RUE BANGOU (PLATEAU DE 15ANS)	4-BZV	NDONGO Lydie Léonce
24	33203 du 18-02-25	Sect P8, bloc 153, Plle 8, Sup : 494,73m2	135, AVENUE DES TROIS MARTYRS (QUARTIER MILANDOU)	4-BZV	Succession NZALAKANDA Albert
25	33700 du 19-06-25	Sect J, bloc 24, Plle 1, Sup : 416,45m2	CASE C4-57 O.C.H	3-BZV	Enfants et Petits Enfants MAFOUTA Raphaël
26	34051 du 28-08-25	Sect -, bloc -, Plle -, Sup : 869,32m2	QUARTIER OBANGUI / AV. EDITH LUCIE B.	CUVETTE	OKOMA Bienvenu
27	34117 du 03-09-25	Sect A, bloc -, Plle -, Sup : 2.400,00m2	QUARTIER EKOLA (BOUNDJI)	CUVETTE	IBATA MWANDZA et SASSOU NGUESSO née IBATA I.
28	30817 du 14-09-23	Sect néant, bloc néant, Plle néant, Sup : 9.972,06m2	VILLAGE MANDIELE (TERRE MADIELE)	POOL	SMAHI Nacera Orkia
29	33954 du 23-07-25	Sect P7,bloc 7, Plle 18, Sup : 357,45m2	41, RUE LOUOMO	4-BZV	MONDZONGO née OBOMBY Geneviève
30	19571 du 12-10-18	Sect -, bloc -, Plle -, Sup : 4.000,00m2	KINTELE	POOL	OPOU Claude
31	30267 du 24-05-23	Sect O, bloc -, Plle -, Sup : 400,00m2	QUARTIER N°9 UNIVERSITE DENIS SASSOU NGUESSO	POOL	ELENGA Gervais Aristide
32	33979 du 31-07-25	Sect P7, bloc 112, Plle 06, Sup : 281,11m2	953, RUE MANDZOMO (PLATEAU DES 15 ANS)	4-BZV	Société de Distribution d'Equipement de Logistique et de Commerce
33	33676 du 16-06-25	Sect : Zone non cadastrée, Sup : 169,07m2	QUARTIER 905 ITATOLO (ZONE IBALICO)	9-BZV	TABANGOLI Calixte Medard
34	34052 du 28-08-25	Sect -, bloc -, Plle -, Sup : 530,00m2	QUARTIER OBANGUI / RUE NON DENOMMEE	CUVETTE	OKOMA Bienvenu
35	34134 du 08-09-25	Sect -, bloc -, Plle -, Sup : 12.000,00m2 soit 1ha20a00ca	VILLAGE MANDIELE	POOL	OTTO NGATSE Charly
36	33903 du 10-07-25	Sect P8, bloc 71, Plle 15 (ex.7), Sup : 206,40m2	73, RUE BASSOUNDI	4-BZV	BAH Amidou
37	34050 du 28-08-25	Sect -, bloc -, Plle -, Sup : 450,00m2	QUARTIER IKONGO / AV. NON DENOMMEE	CUVETTE	OKOMA Bienvenu
38	30871 du 25-09-23	Sect -, bloc 173, Plles 02 et 03, Sup : 800,00m2	VILLAGE MANDIELE NGAMBIO	POOL	LIYELLY Cyr Bienvenue Patrick
39	34304 du 14-10-25	Sect U, bloc 146, Plle 2, Sup : 3.463,20m2	QUARTIER 601 NGOTALA-MPILA	6-BZV	SOCIETE CONGOLAISE INDUSTRIELLE DES BOIS

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière

Fait à Brazzaville, le 24 octobre 2025

Paterne Dimitri ELAPIE,

Inspecteur principal des Impôts, Chef de bureau

FOOTBALL

Ça passe, pour l'AS Otohô !

Comme on s'y attendait un peu, l'AS Otohô a validé, dimanche 26 octobre 2025 à Brazzaville, sa qualification pour la phase de groupes de la Coupe de la Confédération CAF, après sa victoire 2-0 face au Ferroviário de Maputo au stade Président Alphonse-Massamba-Débat.

La température a été clairement donnée dès la manche aller disputée une semaine plus tôt à Maputo, où le représentant congolais était allé s'imposer par 1-0. A Brazzaville, dirait l'autre, il n'a fait qu'enfoncer des portes ouvertes. L'arrière droit Prince Moundza-Mapata a pu convertir en but un penalty, dans le temps additionnel de la première période, et son coéquipier Charles Atipo, arrière gauche, a inscrit le deuxième et dernier but de la rencontre en début de seconde partie.

AS Otohô qualifiée ! Il s'agit de la troisième qualification de l'histoire du club pour la phase de groupes de la Coupe de la Confédération CAF. Atteindre un sommet est un exploit, mais y rester exige constance et caractère.

Dans le cas de l'AS Otohô, nul ne peut prédire l'avenir. Car au plan local, c'est un épais brouillard qui entoure un football privé de compétitions. Le championnat, dont le démarrage était annoncé en septembre dernier, tarde toujours à être lancé. Ce qui va forcément pénaliser les joueurs de l'AS Otohô qui ne seront peut-être pas en jambes quand sera lancée la phase de poules. Le tirage au sort des groupes est prévu pour le 3 novembre, tandis que la phase de groupes débutera le 21 novembre prochain. On le voit, le temps de repos sera très court.

Les joueurs d'Otohô ont fait passer un message après leur qualification

L'engagement et la détermination des joueurs, bien qu'essentiels, ne suffiront pas à eux seuls pour garantir le succès. L'équipe doit également compter sur une préparation tactique rigoureuse, une bonne gestion de la condition physique, une cohésion d'équipe solide. Cela passe par la relance du championnat de Ligue 1, qui est un excellent moyen de préparer une équipe à une compétition internationale car il simule un environnement de match et teste les performances des joueurs de manière constante. Aux gestionnaires du sport et ceux du football de jouer leur partition. Il faut autoriser l'ouverture des stades afin que les compétitions domestiques soient relancées. On ne peut pas, on ne doit pas continuer à se tourner les pouces ou de se marcher sur les pieds aux dépens de l'intérêt général.

Franck SOUAPIBOU

ETUDE Maître Philémon MOUSSOUNGOU
NOTAIRE
B.P : 4866, téléphone : (00242) 06 698 26 13/04 055 04 32
112, Avenue LOEMBET Benoît, derrière ALUCONGO,
Face Laboratoire de Total.
E-mail : moussphile@gmail.com

INSERTION LÉGALE

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire, du 05 avril 2024, a été constituée la société dénommée **CLINIQUE LOUIS CHRISTIAN-SARL**, aux caractéristiques :

-Dénomination: **CLINIQUE LOUIS CHRISTIAN-SARL-U**

-Forme de la société : Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle.

-Capital social : 2.000.000 F CFA.

-Siège social : Pointe-Noire, Avenue TCHILOUNGA, rue SIKOU DOUMA, derrière Hôtel DEFEZ, téléphone : 04 480 17 30/06 416 80 43.

-Objet social : Médecine générale (Consultation générale, laboratoire, chirurgie, gynécologie, imagerie, hospitalisation).

-Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCCM.

-Enregistrement : À Pointe-Noire, sous le numéro 1033, **Folio 025/30 du 05 février 2025.**

-Dépôt : A Pointe-Noire, au Greffe du Tribunal de commerce sous le **n° CG-PNR-01-2025-B-00630 du 1er octobre 2025.**

-Immatriculation : A Pointe-Noire, au Greffe du Tribunal de commerce, **n° CG-PNR-01-2025-B13-00176 du 1er octobre 2025.**

-Gérance: Monsieur **NKODIA Uriel Chlerges** est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée.

Pour avis
Maître Philémon MOUSSOUNGOU
NOTAIRE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité - Travail - Progrès

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN ET DE L'INTEGRATION REGIONALE
PROJET D'HARMONISATION ET D'AMELIORATION DES STATISTIQUES
EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE -
SERIE DE PROJETS N°2 (HISWACA - SOP 2)
UNITE DE GESTION DU PROJET

AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊTS N°032/HISWACA/25 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT (CABINET) SPECIALISE EDGE, CHARGE DE L'AUDIT ET LA CERTIFICATION DU PROJET D'EXTENSION DU CENTRE NATIONAL DE FORMATION EN STATISTIQUES, DEMOGRAPHIE ET PLANIFICATION (CNFSDP) ET D'UN CENTRE DE CONFERENCE POUR L'INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE (INS) A MPILA, VILLE DE BRAZZAVILLE

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement additionnel de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) pour la mise en œuvre des activités du « Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre (HISWACA) », et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : **«recrutement d'une firme spécialisée EDGE, chargée de l'audit et la certification du projet d'extension du Centre National de Formation en Statistique, Démographie et Planification et du centre de conférence de l'INS à Mpila, Ville de Brazzaville»**.

2. L'objet de la mission est d'obtenir, en termes d'expertise EDGE, la certification préliminaire du projet d'extension du CNFSDP et du centre de conférence de l'INS.

3. L'Unité de gestion du projet HISWACA invite les firmes admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les cabinets (firmes) intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution desdits services.

4. Un cabinet sera sélectionné selon la méthode fondée sur la qualification des consultants (QC) en accord avec le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs

5. sollicitant le Financement des Projets d'Investissements (FPI) de la Banque Mondiale (version de juillet 2016, révisée en novembre 2017, août 2018 et septembre 2023).

6. Les cabinets intéressés peuvent obtenir les termes de références de la mission par courriel à l'adresse: recrutementhiswaca@gmail.com / ugp@hiswaca-congo.org ou passer dans les locaux du projet de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures (heures locales) du lundi au vendredi.

7. Les manifestations d'intérêts doivent être écrites en langue française et être déposées à l'adresse ci-dessous ou envoyées par courriel au plus tard le **04 novembre 2025** (à minuit, heure locale) et porter clairement la mention **«Avis à manifestation d'intérêt pour le recrutement d'une firme spécialisée EDGE, chargée de l'audit et la certification du projet d'extension du Centre National de Formation en Statistique, Démographie et Planification et du centre de conférence de l'INS à Mpila, Ville de Brazzaville».**

8. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est : projet HISWACA, **1er étage Immeuble de l'institut national de la statistique, avenue Lampama, quartier Mpila, Arrêt TP, Arrondissement 5 Ouenzé ; Tél : (+242) 06 679 68 60 / 069729586, E-mail** : recrutementhiswaca@gmail.com / ugp@hiswaca-congo.org

Fait à Brazzaville le 23 octobre 2025

Patrick Valery ALAKOUA

MAIXENT RAOUL OMINGA, D.G. DE LA SNPC

Une nouvelle mandature pour plus d'efficacité

Maixent Raoul Ominga a été reconduit à la tête de la Société Nationale des Pétroles du Congo (SNPC) pour un nouveau mandat de cinq ans, suivant un décret présidentiel publié le 16 octobre, après approbation des nouveaux statuts de la société le 7 octobre 2025, à Oyo, par le Conseil des ministres. Une marque de confiance du Chef de l'Etat témoignant de son appréciation personnelle du travail accompli!

Maixent Raoul Ominga, Directeur général de la SNPC

Face à la presse le 20 octobre à Brazzaville, Il a dressé un bilan positif de ses deux premiers mandats, témoigné de sa gratitude au président de la République, pour sa confiance renouvelée et décliné les défis que la SNPC se doit de relever au cours de ce nouveau mandat

Conscient du rôle essentiel que joue la société qu'il dirige dans le développement socioéconomique du pays, Maixent Raoul Ominga entame son nouveau mandat avec une feuille de route clairement définie, laquelle s'articule autour de sept objectifs. Entre autres:

- avoir des filiales à la hauteur de son ambition. La réforme est en cours et les agents seront prioritaires en rapport avec le Conseil d'administration;
- consolider les acquis par le renforcement des capacités professionnelles du personnel, à travers des formations ciblées et continues, prenant en compte la question du genre dans les nominations futures. La finalité étant de rendre le groupe SNPC plus performant que jamais;
- mettre un accent particulier sur la valorisation de l'ensemble des hydrocarbures congolais, avec l'appui des partenaires, nonobstant les bonnes performances de la SNPC.

Pour ce faire, la société s'attèlera à renforcer son contrôle interne pour plus d'efficacité. *«Un de nos défis au cours de ce mandat,* a-t-il indiqué, *consistera à renforcer notre dispositif du contrôle interne avec l'usage du nouveau logiciel, tout en améliorant les procédures d'arrêter les comptes, l'audit et le contrôle de gestion»*. Le but de cette réforme étant de permettre à la SNPC de se digitaliser comme les autres grandes entreprises pétrolières à travers le monde. Et, *«l'un de nos chantiers est de mettre en un seul endroit tout ce qui est contrat pétrolier»,* a précisé Maixent Raoul Ominga.

Aussi décidé à atteindre ces objectifs, le Directeur Général de la SNPC mettra en place, dans les jours qui viennent, une équipe stratégique pour être à la hauteur des défis à relever.

Parlant de l'aval pétrolier, notamment de la distribution des produits pétroliers au Congo, le groupe SNPC tient à apporter une réponse correcte à la crise du carburant pour une présence plus stable des produits pétroliers finis sur le marché congolais

Le siège de la SNPC à Pointe-Noire, un des projets en réalisation sous le deuxième mandat de Maixent Raoul Ominga

Raoul Maixent Ominga, entre autres actions, compte travailler avec les Forces de l'ordre, notamment la Police et la Gendarmerie, afin de mettre fin à la vente illicite du carburant par des tiers mal intentionnés. *«Les questions de l'aval pétrolier ayant de grands enjeux dans notre vie quotidienne, nous tenons à y apporter une réponse idoine. Et, si nous travaillons en autarcie, nous continuerons à observer des pénuries, mais si nous collaborons avec la Police et la Gendarmerie, nous parviendrons à contenir le déficit en carburant. Parce qu'il y a des gens qui sortent parfois quinze camions de carburant, sans qu'ils alimentent les stations-service. Ils vont le vendre plutôt au niveau des frontières, et cela est un crime»*, a rappelé le directeur général.

Faisant le bilan du programme *«Performances 2025»* mis en place pour améliorer la gouvernance de l'entreprise, Maixent Raoul Ominga a indiqué qu'il a été une réussite, au regard des résultats obtenus. Il a permis, selon lui, à la SNPC d'obtenir des résultats satisfaisants, ayant permis au groupe de réaliser des avancées majeures et notables.

Cinq autres années s'ajoutent donc à l'expérience de Maixent Raoul Ominga à la tête du groupe SNPC pour affronter les défis du futur dans un monde tourbillonnaire où les prix du marché sont chahutés et l'activité économique rendue instable. Mais, le Directeur général de la SNPC et ses collaborateurs sont préparés à y faire face. Ainsi, la SNPC continuera à améliorer ses performances financières et poursuivra ses investissements en vue du développement de ses permis.

A noter que le mandat du Directeur Général, selon les nouvelles dispositions, passe de quatre à cinq ans renouvelable, et de cinq ans renouvelable une fois pour celui des membres du Conseil d'administration.

Le groupe entend par ailleurs optimiser la gestion des actifs non opérés, la recherche de nouveaux partenariats dans le domaine de l'exploitation gazière. Il est prévu, dans cette veine, en son sein, la création de deux nouvelles structures: le Centre d'études et de gestion des données pétrolières, gazières et énergies nouvelles et la Direction gaz et énergies nouvelles.

Maixent Raoul Ominga avait été nommé pour la première fois à ce poste le 28 février 2018, en remplacement de Jérôme Koko, pour un mandat de quatre ans. Il y avait été reconduit par un décret présidentiel daté du 3 mars 2022.

Viclaire MALONGA